

LE DEVOIR

VOL. C1 N° 63

LE MERCREDI 24 MARS 2010

1,10\$ + TAXES = 1,25\$

Le cinéma reprendra de la vigueur à eXcentris

Mais plus question pour Daniel Langlois de financer seul chez lui la cause du septième art

Le grand patron d'eXcentris partage avec *Le Devoir* ses réflexions sur l'avenir de son complexe, ballotté par une année de changements plus ou moins heureux. Des partenariats s'amorcent avec le cinéma Parallèle et le Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec afin de remettre le cap surtout sur le 7^e art.

ODILE TREMBLAY

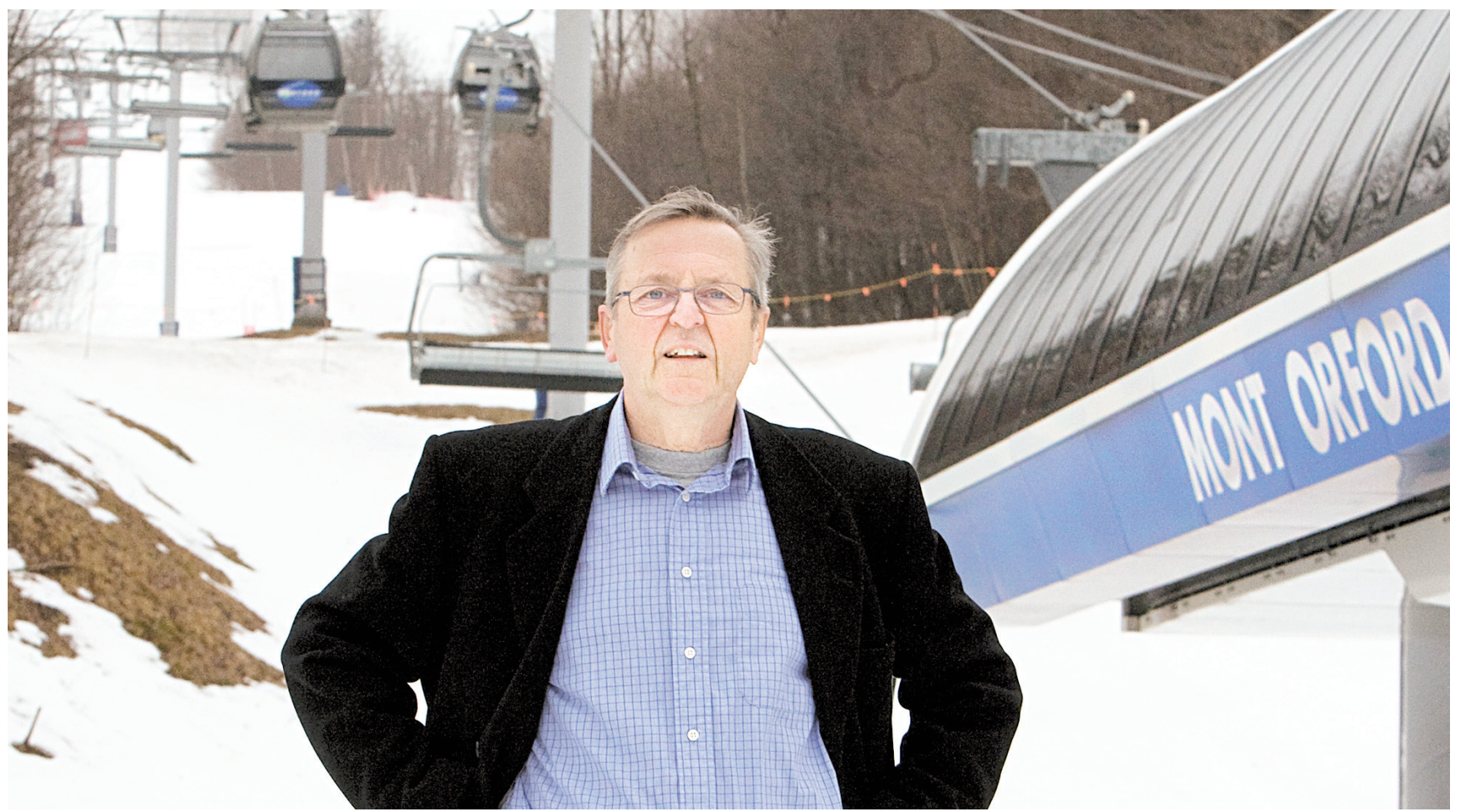
Daniel Langlois, sans remettre son désir de programmation mixte et d'exploration qui changeaient la vocation du complexe il y a un an, entend remettre le cinéma à l'avant-plan dans les salles d'eXcentris du boulevard Saint-Laurent, nombril vibrant de Montréal. Des rumeurs avaient circulé, voici qu'il confirme.



Daniel Langlois

Les pourparlers sont en cours, des fils restent à attacher, quoique la reconversion bis d'eXcentris évolue à grands pas. La plongée dans une programmation multidisciplinaire, après dix ans de monopole cinéphilique, avait connu ces derniers mois quelques ratés. Le mot

VOIR PAGE A 10: LANGLOIS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le président de la Coopérative de solidarité du Mont-Orford, Bertrand Larivée, photographié au pied du mont Orford, hier. L'organisme pourrait faire une offre pour acquérir la station touristique. Québec veut se défaire de tous les équipements récréatifs, mais restera propriétaire des terrains.

Mont Orford: Québec recule

Le parc national récupère les 459 hectares expropriés en 2006

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
ALEXANDRE SHIELDS

La saga du parc du Mont-Orford pourrait se rapprocher de son épilogue avec le dépôt hier à l'Assemblée nationale du projet de loi 90 qui prévoit la réintégration des 459 hectares expropriés en 2006 pour y implanter un important

complexe immobilier et hôtelier au profit d'un promoteur privé.

Mais le projet de loi 90 indique que Québec n'a toujours pas l'intention de gérer la station de ski ou d'en confier la gestion à la Société des établissements de plein air (SEPAQ), qui assume présentement cette responsabilité à titre transitoire.

En effet, le projet de loi prévoit que les équipe-

ments du centre de ski et du golf sis sur les terrains expropriés en 2006 vont faire l'objet d'un appel d'offres pour leur trouver acquéreur. Si Québec est décidé à vendre tous les équipements récréatifs en place, il entend conserver la propriété des terrains. Ces derniers vont se retrouver par la

VOIR PAGE A 10: ORFORD



JIM YOUNG REUTERS

ASSURANCE MALADIE

Obama promulgue sa réforme

À lire en page A 6



FROMAGE

L'UPA a fait obstacle au Brie du Monopole

À lire en page A 4



SYLVIE LAPOINTE/OFFICE NATIONALE DU FILM

Les élèves de l'école La Farandole, à McMasterville, sont au centre du dernier film de Fernand Dansereau.

Les Porteurs d'espoir, de Fernand Dansereau

Un futur en marche

Ce soir au cinéma Belœil, à deux kilomètres de l'école qui servit de cadre à la merveilleuse expérience écolo-pédagogique dont il témoigne, est lancé le documentaire de Fernand Dansereau *Les Porteurs d'espoir*, en présence de ceux, petits et grands, qui ont enfanté l'aventure. Le film prendra l'affiche dans six salles du Québec dès le 2 avril.

ODILE TREMBLAY

Devant les grands bouleversements écologiques, alors que l'atmosphère crie grâce et la Terre pitié, les enfants ne sont-ils pas aux premières loges pour changer le futur? Et s'ils en prenaient soudain les rênes? Nous voici à l'école primaire

La Farandole à McMasterville, chez des élèves de 6^e année. Ces petits-là, timides ou fanfarons, se sont lancés avec leur enseignant — merveilleux Dominique Leduc — dans un projet de lutte contre le vandalisme. Ils ont rencontré le maire, mais aussi des commerçants, des policiers, le député Pierre Curzi, etc., analysant les problèmes dans leur environnement immé-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le cinéaste Fernand Dansereau

diat, trouvant des pistes de solution, cognant aux portes des adultes pour les aider à le

VOIR PAGE A 10: DANSEREAU

Les hôpitaux ne sont pas des chaînes de montage

Un sociologue constate dans un CSSS les ratés de la «méthode Toyota»

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

La méthode Toyota, si chère au ministre de la Santé, ferait plus de mal que de bien au réseau public. C'est du moins l'opinion du sociologue du travail Angelo Soares, qui juge «catastrophique» le bilan du «toyotisme» en santé. Une intuition qu'illustre selon lui parfaitement le CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord, où quatre employés sur dix affichent une détresse psychologique élevée, soit deux fois plus que dans la population en général.

Utiliser moins pour faire mieux, comme le propose la méthode Toyota, fonctionne à merveille dans le monde industriel. Mais les hôpitaux ne sont pas des chaînes de montage, averti le chercheur montréalais. «Tous les modèles le montrent: il est impossible de transférer le modèle industriel dans un secteur dont le centre est l'être humain.»

En conférence de presse hier, le professeur à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM a dévoilé une enquête qui illustre concrètement les ratés de la grande réorganisation entreprise en 2003 au CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord.

VOIR PAGE A 10: HÔPITAUX



INDEX	
Actualités A 2	Éditorial A 8
Annonces B 8	Idées A 9
Avis publics .. B 4	Météo A 6
Carrières B 5	Monde A 6
Culture B 10	Mots croisés. B 3
Décès B 8	Sudoku B 8
Économie B 1	Télévision B 9

CHRISTIANE CHARETTE EN SEMAINE 9H

Aujourd'hui, Stéphane Dion en entrevue et le Combat des livres se poursuit de plus belle. Réal.: Marie-Claude Beaucauge

95,1 FM PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/christiane



ACTUALITÉS

Santé maternelle

Les libéraux coulent leur propre motion

GUILLAUME
BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Une motion libérale visant à contraindre le gouvernement à inclure «*tout l'éventail des options de planification familiale*» dans son initiative sur la santé maternelle a été battue hier soir par... les libéraux.

C'est par 6 voix (144 contre, 138 pour) que la motion du député Bob Rae a été défaite. Le Bloc québécois et le NPD l'ont appuyée. Si les députés libéraux Paul Szabo, Dan McTeague, John MacKay et Gurbax Malhi (qui s'est abstenu) avaient fait de même, la motion aurait été acceptée. M.M. Szabo, McTeague et Malhi sont tous associés à la mouvance pro-vie sur la colline parlementaire.

La motion ne nommait pas précisément l'avortement comme solution d'aide à la santé maternelle, mais elle indiquait un appui tacite aux interruptions de grossesse — ce qui ne fait pas consensus dans les rangs libéraux. Elle demandait que «*l'initiative du gouvernement pour le G8 en matière de santé de la mère et de l'enfant comprenne tout l'éventail des options de planification familiale,*

ainsi que de santé sexuelle et reproductive, y compris la contraception», de manière à respecter les engagements pris par les gouvernements du G8 lors du sommet de L'Aquila.

Le texte énonçait aussi une critique des politiques de l'ancien président américain, George W. Bush, qualifiées d'«*idéologies de droites déficientes*» à ne pas reproduire.

Bob Rae s'est gardé hier de prononcer le mot «*avortement*» durant la présentation de sa motion. Mais la ministre de la Coopération internationale, Bev Oda, y a vu une «*tentative transparente de rouvrir le débat sur l'avortement*», ce que le gouvernement refuse.

Selon Michael Ignatieff, l'objectif de la motion était de forcer le gouvernement à dire s'il est prêt à suivre la politique «*de tous les gouvernements canadiens depuis 25 ans*», c'est-à-dire «*financer tous les types de planification familiale*». M. Ignatieff a accusé le premier ministre Harper de constamment changer de discours quand il parle de son initiative pour la santé

maternelle. «*D'abord, il dit qu'il n'y aura pas de planification familiale. Puis il dit que oui. Et enfin, que peut-être. Personne ne sait où le gouvernement se situe là-dessus.*»

Stephen Harper a répliqué que l'objectif de son initiative est clair: sauver des vies chez les enfants et les femmes des pays en développement. Quant aux moyens pour y parvenir, toutes les options demeurent possibles. Mais «*les Canadiens ne sont pas intéressés*» à rouvrir le débat sur l'avortement, estime M. Harper.

Volte-face

La question de la contraception et de l'avortement hante les conservateurs depuis que le premier ministre a annoncé — fin janvier — son intention de lancer une initiative sur la santé maternelle lors du sommet du G8, en juin. Au départ, le gouvernement a laissé entendre qu'il ne désirait financer que des projets améliorant l'environnement sanitaire et alimentaire des femmes enceintes.

Mardi dernier, le ministre Lawrence Cannon a ainsi affirmé que l'initiative ne comprendrait «*aucune mesure de planification familiale*».

Mais deux jours plus tard, M. Harper et la ministre de la Coopération internationale, Bev Oda, ont changé de cap et annoncé que le Canada ne «*ferme la porte à aucune option, y compris la contraception*», sans que cela comprenne l'avortement pour autant. Les conservateurs ont tenu hier matin un caucus impromptu et secret pour s'assurer que le message était bien compris par tous.

La position des conservateurs semble *a priori* trouver appui dans la population, selon un sondage Harris-Décima réalisé pour la Presse canadienne et dévoilé hier. Il montre que 48 % des Canadiens s'opposent au financement de l'avortement dans les pays en développement, alors que 46 % l'appuient. Au Québec, 52 % des répondants sont d'accord avec ce principe. Le soutien au financement de la contraception est beaucoup plus marqué: 74 % des Canadiens l'appuient.

Le Devoir

Une étude canadienne propose une profonde réforme de l'OTAN

ALEC CASTONGUAY

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) doit se transformer pour répondre efficacement aux nouvelles menaces sur la planète, et la réflexion en cours doit amener des modifications profondes et durables qui répondent aux besoins du Canada, soutient une nouvelle étude rédigée par de gros noms de la diplomatie et du domaine militaire canadien.

Ce document de 64 pages, dont *Le Devoir* a obtenu copie, sera rendu public ce matin, à Ottawa. Le message des experts canadiens est clair: l'OTAN a un avenir, mais il doit d'abord subir une cure de jeunesse. «*Le temps est mûr pour une discussion franche sur les problèmes qui pèsent sur l'Alliance. Ce n'est pas le moment de se contenter de modestes ajustements. C'est le temps de transformer l'OTAN en une organisation du 21^e siècle*», peut-on lire.

Les auteurs de l'étude canadienne affirment que l'OTAN, créée lors de la guerre froide pour se défendre contre la Russie, doit maintenant devenir une alliance souple, rapide, bien structurée et adéquatement financée afin d'être en mesure d'intervenir efficacement dans des conflits asymétriques comme celui en Afghanistan. «*Aujourd'hui, son coffre à outils ne s'aligne pas parfaitement à ses tâches*», disent les auteurs de l'étude «*La sécurité dans un monde d'incertitude. Un point de vue canadien sur le nouveau concept stratégique de l'OTAN*».

Les grands principes du document sont: la prise de décision doit être plus rapide; il doit y avoir plus de soldats prêts à être déployés à l'étranger; les ressources civiles doivent être plus présentes et mieux équipées pour rebâtir des États en déroute; le financement des opérations

doit être mieux réparti entre les membres, particulièrement pour le Canada et les États-Unis, qui interviennent loin de chez eux; l'OTAN doit améliorer sa collaboration avec l'ONU et les ONG; les ressources militaires doivent être suffisantes pour accomplir les missions.

De plus, l'OTAN doit arrêter d'être eurocentriste, ce qui nuit au Canada, qui a aussi des intérêts dans la région du Pacifique, notent les auteurs.

Des résultats à l'automne

Les 26 rédacteurs de ce document ont été encadrés par la Conférence des associations de la défense, basée à Ottawa, et l'Institut canadien de la défense et des affaires étrangères, de Calgary. Parmi les auteurs, on compte un ancien ministre de la Défense (David Pratt), trois anciens chefs d'état-major de la Défense (John Anderson, Paul Manson et Ray Hénault), un ancien président du Comité militaire de l'OTAN (Ray Hénault), un ancien ambassadeur (John Noble), un ancien greffier du Conseil privé (Mel Cappe), un ancien directeur général à la sécurité internationale au ministère des Affaires étrangères (Paul H. Chapin) et une multitude d'universitaires et de militaires actifs et à la retraite.

Ce document est une contribution au débat en cours à l'OTAN, qui tente d'élaborer un plan d'action pour transformer le regroupement de 28 pays. Un groupe d'experts, sous la direction de l'ancienne secrétaire d'État américaine Madeleine Albright, a été mis en place. Le sommet de l'OTAN de l'automne 2010, au Portugal, devrait permettre d'enclencher les transformations.

Le Devoir

■ Le document est disponible sur notre site Internet: www.le-devoir.com

Caisses de retraite

Plus besoin d'être enregistré comme lobbyiste pour négocier

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le commissaire au lobbyisme, François Casgrain, a cassé une décision de son prédécesseur, André C. Côté, en permettant aux syndicats du secteur public de négocier les termes des régimes de retraite sans avoir à enregistrer leurs représentants à titre de lobbyistes.

Dans une lettre envoyée à l'Association québécoise des retraités des secteurs public et pa-

rapublic (AQRSP) en 2007, André C. Côté expliquait que la Loi sur le lobbyisme exclut les représentations faites dans le cadre d'un contrat de travail. Les représentants syndicaux du secteur public n'ont donc pas à s'inscrire au registre des lobbyistes quand ils négocient le renouvellement des conventions collectives.

Toutefois, les régimes de retraite ne font pas partie du régime de négociation collective, tel que défini dans la Loi, avait

jugé M. Côté. Ils sont plutôt soumis à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ainsi, quand un syndicat tente de modifier cette loi, il doit consigner, comme pour toute autre loi, l'objet de ses activités de lobbyisme au registre, raisonnait l'ancien commissaire au lobbyisme.

Le nouveau commissaire au lobbyisme, François Casgrain, s'est inscrit en faux contre cette décision. Dans une lettre

qu'il a fait parvenir à l'AQRSP le 4 mars dernier, il estime qu'une rencontre entre le gouvernement et le Front commun ne peut être considérée, eu égard à l'organisme syndical, comme une activité de lobbyisme puisqu'elle s'est déroulée dans le cadre de la négociation d'un contrat de travail. Les «*régimes de retraite font partie des conditions de travail*», tranche François Casgrain.

Le Devoir

Attention

Si vous voyez l'entreprise privée
jusque dans votre soupe,
ce qui suit pourrait provoquer
votre étouffement.

Les services offerts par votre
fonction publique sont meilleurs
et coûtent moins cher que si vous
les achetiez de l'entreprise privée.

Et ce n'est pas tout:

Aucune entreprise privée ne réunit autant de compétences et de savoir-faire, ne pourrait servir autant de gens, d'autant de façons et où qu'ils soient au Québec que le personnel de votre fonction publique.

Votre équipe de la fonction publique.
Une bonne affaire!



Syndicat de professionnels et professionnels du gouvernement du Québec



PETR JOSEK REUTERS

L'ALLIANCE DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉLÉGANCE.



TIMING PARTNER
PORSCHE
MOTORSPORT

TUDOR
TUDORWATCH.COM

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

ACTUALITÉS

Réfléchir vite



MANON CORNELLIER

Immédiatement après le dépôt du budget, le 4 mars dernier, le chef libéral Michael Ignatieff avait eu ce commentaire pour justifier son refus de défaire le gouvernement: «Étape par étape, nous mettons sur pied une alternative. Et quand cette alternative sera prête, quand les Canadiens verront un choix clair entre des compressions, des gels, des subterfuges et une alternative qui fait rouler cette économie, qui répond vraiment aux défis de l'emploi et de la croissance, alors peut-être que nous aurons une élection.»

Il avait indirectement que son parti n'était pas encore prêt et que lui-même avait gaspillé l'essentiel de sa première année à la tête du parti. À sa décharge, cependant, il tente depuis janvier de rattraper son retard. Il a multiplié les visites dans les campus universitaires et les assemblées publiques. Son caucus a profité de la prorogation pour tenir une trentaine de tables rondes.

Ce travail doit se poursuivre en fin de semaine, à Montréal, avec une conférence — sur invitation seulement — réunissant des experts et penseurs de tous les horizons politiques. L'exercice sera un grand remue-méninges dont les libéraux espèrent tirer des idées pour leur futur programme. Il n'y aura pas de positions adoptées à cette rencontre puisqu'il ne s'agit pas d'un congrès du parti. Il faudra donc encore attendre avant de connaître la fameuse «alternative» libérale, ce qui a fait dire à plusieurs que cette conférence serait une belle session de «pelletage de nuages».

Chose certaine, en tout cas, elle aura sûrement le mérite de nous changer du débat politique clientéliste et à courte vue qui prévaut à Ottawa. Des universitaires, des économistes, des gens d'affaires, des chercheurs, des activistes ont accepté de contribuer à cet exercice de réflexion sur les politiques publiques. Les conférenciers vont du très conservateur Derek Burney, ancien chef de cabinet de Brian Mulroney et membre de l'équipe de transition de Stephen Harper, au néodémocrate Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada.

Cette main tendue à des gens de toutes les tendances n'est toutefois pas anodine, pas plus que ne l'est le choix des thèmes de cette conférence intitulée «Les 150 ans du Canada: relever le défi». Cette réunion doit servir à sa manière à démontrer que Michael Ignatieff n'est pas Stephen Harper, qu'il n'est pas idéologiquement fermé, qu'il est ouvert aux bonnes idées peu importe leur origine et qu'il ne cherche pas à tout contrôler. On veut aussi démontrer que, contrairement au laisser-faire des conservateurs, les libéraux sont conscients des défis qui attendent le Canada et croient encore que le gouvernement a un rôle à jouer pour les affronter.

Trois exposés de départ auront pour tâche de cadrer les discussions en exposant les «dynamiques qui affecteront l'élaboration de la politique publique» d'ici 2017. Il sera question de la nouvelle donne internationale, des pressions sociales émergentes et des effets de la récession sur les politiques fiscales et économiques, un exposé que fera l'économiste québécois Pierre Fortin.

M. Fortin devra se faire convaincant pour s'assurer que les conférenciers ne perdent pas de vue l'enjeu financier car, étrangement, la santé des finances publiques ne fera l'objet d'aucune séance particulière. Tout le monde l'aura en tête, affirme l'entourage du chef. Mais l'omission est révélatrice de la réticence des libéraux à aborder le sujet de front, eux qui s'en tiennent pour l'instant à la même pensée magique que les conservateurs, à savoir que le déficit disparaîtra sans hausses de taxes ni compressions budgétaires.

Malgré cette frilosité, cette conférence demeure un pari audacieux. Le parti a beau avoir soigneusement défini les sujets et trié ses invités sur le volet, il n'aura aucun contrôle sur les présentations ni sur les interventions, la moitié d'entre elles se faisant en ligne. Les discussions pourraient prendre une tangente inattendue et forcer les libéraux à se mouiller sur des sujets qu'ils n'avaient pas anticipés.

Tout laisse prévoir des débats animés et de haut niveau en fin de semaine, mais il faudra des semaines, sinon des mois, avant de pouvoir juger du véritable succès de cette conférence. Tout dépendra de la capacité des libéraux d'en retenir quelque chose et vite.

Pour l'instant, le parti compte donner suite à cette conférence en tenant des assemblées régionales, purement libérales cette fois, en mai et en juin. On peut comprendre qu'on veuille laisser les membres se prononcer sur les politiques du parti, mais ce processus commence à dangereusement s'étirer. Un des handicaps du PLC dans les sondages est son incapacité à proposer des solutions de rechange.

Consulter, discuter, approfondir, débattre sont des vertus trop souvent oubliées en politique fédérale ces temps-ci et on ne reprochera à personne de se préoccuper de contenu. Mais la politique, c'est aussi savoir traduire toutes ces idées en solutions concrètes que les électeurs peuvent soutenir. Contrairement à Lester B. Pearson et à Jean Chrétien, qui avaient eu quelques années pour digérer les résultats de conférences semblables tenues à Kingston en 1960 et à Aylmer en 1991, Michael Ignatieff n'a pas le luxe du temps. Il fait face à un gouvernement minoritaire qui peut tomber à tout moment et le temps presse pour qu'il accouche finalement d'un programme.

mcornellier@ledevoir.com

Financement du Parti libéral du Québec

Charest ment comme il respire, dit Bellemare

Le gouvernement ne veut pas de l'ancien ministre devant une commission parlementaire

Marc Bellemare accuse Jean Charest de mentir quand il affirme ne rien savoir des pratiques de financement illégales du Parti libéral du Québec. L'ancien ministre libéral est prêt à comparaître devant une commission parlementaire pour débarrasser son sac. Mais le gouvernement refuse qu'il fasse ses révélations publiquement, l'invitant plutôt à témoigner à huis clos devant le Directeur général des élections.

ROBERT DUTRISAC

Québec — L'ancien ministre de la Justice Marc Bellemare a accusé, hier, le premier ministre Jean Charest de mentir quand il affirme qu'il n'avait jamais été mis au courant de plusieurs irrégularités dans le financement du Parti libéral du Québec. De son côté, le gouvernement fera tout pour empêcher l'ancien ministre libéral de comparaître devant une commission parlementaire.

«Jean Charest ment comme il respire», a déclaré hier Marc Bellemare au réseau TVA. À la Presse canadienne, l'ancien ministre a assuré qu'il dispose de preuves démontrant que le premier ministre Jean Charest a été informé à plusieurs occasions d'irrégularités dans le financement du PLC. M. Bellemare a affirmé qu'il a discuté plus d'une fois de cette question avec le premier ministre durant l'année où il a été au gouvernement, soit d'avril 2003 à avril 2004.

Marc Bellemare s'est dit disposé, hier, à accepter une invitation à venir témoigner devant une commission parlementaire qui pourrait lui fournir l'immunité. L'ex-ministre souhaite avoir la même immunité que les parlementaires, puisque les révélations qu'il entend faire pourraient l'exposer à des poursuites.

Pour le leader parlementaire du gouvernement, Jacques Dupuis, il n'est pas question de laisser Marc Bellemare témoigner en commission parlementaire. Qu'il se présente devant le Directeur général des élections (DGE), dit-il. «Le Directeur général des élections est une institution indépendante et impartiale, a fait valoir M. Dupuis. Elle a les pouvoirs de porter des accusations, de faire des enquêtes relativement à tout manquement à la Loi électorale.»

Jacques Dupuis a rappelé que le DGE peut accorder «l'immunité à quelqu'un qui pense qu'il va s'incriminer», sans mentionner toutefois que cette immunité ne vaut que pour des manquements à la Loi électorale et ne tient pas contre des poursuites au civil pour diffamation, par exemple. Le leader parlementaire n'a pas non plus mentionné un des grands mérites que revêt une enquête du DGE aux yeux du gouvernement: elle se déroule à huis clos.

Motion adéquate

Le chef de l'Action démocratique du Québec, Gérard Deltell, accompagné du député de Shefford, François Bonnardel, a indiqué hier qu'il déposera ce matin à l'Assemblée nationale une motion afin de permettre à la Commission d'administration publique (CAP) d'entendre Marc Bel-

Conférence libérale non partisane

Contre le dogmatisme, le PLC veut s'ouvrir vers l'avenir

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Parti libéral de Michael Ignatieff entamera après-demain, à Montréal, son grand exercice de réflexion visant à renouveler le parti et à lui insuffler de nouvelles idées. Le PLC ne revendique rien de moins que le monopole de l'avenir.

Intitulée «Relever le défi», la conférence de trois jours réunira des penseurs et sommités dans leur secteur d'activité respectif n'étant pas rattachés au Parti libéral. L'idée est d'imaginer le Canada en 2017, lorsqu'il célébrera ses 150 ans. Des discussions sur l'emploi de demain, l'éducation supérieure, les soins de santé, la culture à l'ère du numérique ou encore la politique étrangère du Canada sont annoncées. Le chef Michael Ignatieff ouvrira le bal avec un discours vendredi matin et le fermera dimanche après-midi.

Selon les organisateurs, il s'agit de créer un espace de débats pour offrir une solution de rechange à l'atmosphère politique viciée planant sur Ottawa. Selon eux, la réaction populaire négative à la prorogation du Parlement prouve qu'il existe un appétit pour ce genre d'exercice.

«On veut démontrer une ouverture aux idées et [annoncer] que, dans un climat très partisan et idéologique, il y a un parti et un chef ouverts à des approches qui ne sont pas dogmatiques», a indiqué hier un stratège libéral expliquant le but de l'exercice. «On veut démontrer que c'est nous qui nous préoccupons de l'avenir du Canada en 2017 quand les autres acteurs politiques sont fixés sur le quotidien.» L'idée, ajoute ce stratège, est de dire: «À nous l'avenir: si nos adversaires veulent avoir une discussion sur les enjeux qui divisent les Canadiens ou qui rassasient leur base militante, soit. Mais nous, nous allons parler de ce qui préoccupe les Canadiens au quotidien.»

lemare. Contrairement à d'autres commissions parlementaires, ses membres ne peuvent de leur propre chef se confier un mandat d'initiative; c'est à l'Assemblée nationale qu'il revient de lui accorder ce mandat. De toute façon, les commissions sont composées d'une majorité de députés libéraux.

«C'est extrêmement décevant, ce refus du leader parlementaire des libéraux d'entendre M. Bellemare, a déploré Gérard Deltell. Il va continuer à y avoir un nuage de soupçon autour de cette affaire.»

«Ce n'est pas un quidam, Marc Bellemare. C'est un ancien ministre, procureur de la Couronne, ministre de la Justice, qui a été témoin en première ligne de situations qu'il juge qu'elles méritent d'être connues publiquement», a-t-il souligné.

Bellemare refuse d'aller devant le DGE

Hier, Marc Bellemare a rejeté une nouvelle fois toute possibilité qu'il accepte de témoigner devant les enquêteurs du DGE. Même si l'organisme lui garantit que son témoignage sera confidentiel et qu'il ne sera pas poursuivi en vertu de la Loi électorale, M. Bellemare juge ces assurances insuffisantes. Vendredi, il avait eu des mots très durs envers le DGE, Marcel Blanchet, qu'il a qualifié de «bon mercenaire servile» du premier ministre.

Marc Bellemare juge que M. Charest abuse de sa propre immunité parlementaire quand il affirme qu'il n'a jamais été mis au courant d'irrégularités dans le financement du PLC. Selon l'ex-ministre, il a discuté à plusieurs reprises avec M. Charest de l'influence exercée par les syndicats et les entrepreneurs de la construction. M. Bellemare croit que le gouvernement ne souhaite pas qu'il compare devant une commission parlementaire par crainte de ce qu'il pourrait révéler.

À l'Assemblée nationale, la chef de l'opposition officielle, Pauline Marois, a mis en doute le sens de l'éthique de Jean Charest. «Tout le monde aura compris que le premier ministre fait de la diversion et que pour lui, la recherche de la vérité, c'est accessoire», a-t-elle affirmé.

Le Devoir Avec La Presse canadienne



Marc Bellemare

CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR



ARCHIVES REUTERS

Un grand nombre de commentateurs anglophones ont établi un parallèle entre ce qu'ils considèrent être l'intransigeance québécoise concernant le niqab et les velléités intégristes talibanes.

Le niqab des solitudes, vraiment?

Des centaines de lecteurs du Globe se disent d'accord avec l'expulsion de la femme au niqab d'un cours de francisation

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le débat entourant le port du niqab dans des institutions publiques canadiennes ne divise peut-être pas autant les Québécois des autres Canadiens qu'on le croit. Un grand nombre de lecteurs anglophones ont signifié au cours du week-end leur accord avec la décision de Québec d'expulser d'un cours de francisation Naema Ahmed, cette femme d'origine égyptienne refusant de retirer son voile intégral.

Samedi, Le Devoir a publié un dossier sur la manière différente dont le Québec et le Canada anglophone ont traité l'incident du niqab. On y rappelait notamment qu'un grand nombre de commentateurs anglophones, notamment l'équipe éditoriale du quotidien torontois Globe and Mail, ont établi un parallèle entre ce qu'ils considèrent être l'intransigeance québécoise concernant le niqab et les velléités intégristes talibanes.

Le même jour, le Globe and Mail signait un texte similaire, intitulé «La position de Québec sur le niqab crée une ligne de fracture». Aussitôt le texte mis en ligne, un lecteur, s'identifiant comme étant «Silver Cyclops», écrivait: «Le Canada anglais n'attaque PAS le rejet québécois du niqab. Le Canada anglais applaudit au rejet québécois du niqab.» Que ce commentaire provienne ou non d'un lecteur légitime a plus ou moins d'importance: 910 autres lecteurs ont par la suite coché une case signifiant qu'ils partageaient cette opinion, contre 42 qui s'y sont opposés.

Le second commentaire s'en prenait au «complexe de persécution» d'une certaine «intelligentsia québécoise». «Désolé, mais je vis au «Canada anglais» et plusieurs d'entre nous appuient fortement le point de vue du Québec.» Encore une fois, 694 lecteurs ont applaudi au mot signé «Dean Snowden», contre 27 qui ne l'appuyaient pas. Le troisième commentaire signalait qu'il ne fallait pas dicter aux gens quoi porter, et 314 lecteurs se sont dits contre cette affirmation. La quatrième réaction, signée «Joe Beer Belly», affirmait que «le Québec, comme la France, est une société raciste», amenant 624 lecteurs à s'inscrire en faux contre cette affirmation, contre 70 qui étaient d'accord. Enfin, le cinquième commentaire, de «FreeFroggy», écrivait: «J'ai toujours habité au Canada anglais et j'appuie le Québec à 100 %.» Encore là, 744 lecteurs opinent, 34 critiquent. Les cinq commentaires suivants appuyaient encore le Québec et tous ont reçu des centaines de tapes dans le dos d'autres lecteurs. Au total, le texte du Globe and Mail a récolté 1304 commentaires.

Dans le dossier du Devoir, la professeure de l'École d'études politiques Linda Cardinal soulignait qu'il y avait peut-être moins de différences entre les Québécois et les autres Canadiens que les commentateurs le laissent croire. «Il y a plutôt une attitude de laissez-faire dans le reste du pays qui dépolitise les gens. Une sorte de je-m'en-foutisme. C'est de la fausse tolérance alors qu'au Québec, on ne se fait pas d'illusion.»

Le Devoir

Le Devoir

ACTUALITÉS

Primes à la SAAQ Indignée, Boulet se dit impuissante

ALEXANDRE
ROBILLARD

Québec — La ministre des Transports, Julie Boulet, a affirmé hier qu'elle était choquée par les primes versées aux membres de la haute direction de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Mme Boulet a téléphoné à la présidente du conseil d'administration de la société d'Etat, Marie-Anne Tawil, pour lui exprimer son indignation.

En 2008, quatre vice-présidents de la SAAQ se sont partagés des primes totalisant 139 778 \$, en hausse comparativement à la somme de 47 272 \$ qu'ils s'étaient séparée en 2006.

La ministre a affirmé que dans le contexte économique actuel, et compte tenu des pertes que la SAAQ a subies à cause de la débâcle des marchés, ces primes sont exagérées.

En répondant à une question de l'opposition, en Chambre, Mme Boulet a indiqué que ces primes sont décidées par le conseil d'administration de la SAAQ. Selon la ministre, le gouvernement n'a aucun recours contre cette situation.

«J'ai dit à la présidente du conseil d'administration que j'étais choquée, que c'était inacceptable et que dans le contexte économique difficile, avec les augmentations de primes, avec les pertes à la Caisse de dépôt [à qui la SAAQ confie ses placements], que c'était exagéré, abusif et inapproprié», a-t-elle déclaré.

Lundi, le président et chef de la direction de la SAAQ, John Harbour, a défendu les primes versées aux membres de la haute direction de la société, affirmant que la performance des cadres avait permis à celle-ci d'atteindre ses objectifs de réduction de dépenses et d'augmentation de revenus.

M. Harbour a soutenu que pour être comparable aux salaires offerts dans le secteur privé, la rémunération des dirigeants de la SAAQ doit comprendre ces bonifications incitatives.

Selon M. Harbour, même si la SAAQ a perdu 2,5 milliards dans les marchés financiers en 2008, il aurait été exagéré d'ajuster à la baisse la rémunération des membres de sa haute direction.

Le porte-parole péquiste en matière de transport, Stéphane Bergeron, s'est indigné du fait que Mme Boulet a attendu qu'un reportage dévoile la situation pour exprimer son mécontentement.

La Presse canadienne



ARCHIVES REUTERS

En 1966, aux États-Unis, chaque habitant consommait annuellement 120 livres de sucre, dont 100 livres étaient du sucre de table. Aujourd'hui, la consommation annuelle atteint les 130 livres, dont la moitié sous la forme de sirop de maïs à forte teneur en fructose.

ALIMENTATION

Haro sur le sirop de maïs riche en fructose

Ce type de sucre, utilisé dans de nombreux produits, favoriserait davantage l'obésité que le sucre de table

PAULINE GRAVEL

Le sirop de maïs riche en fructose, qui est derrière le goût sucré de maintes boissons gazeuses, céréales du petit-déjeuner et pâtisseries, favoriserait davantage l'obésité que le sucre de table, qui, en raison de son coût plus élevé, est souvent remplacé par le sirop de maïs dans les aliments préparés.

Des rats de laboratoire auxquels on a servi à boire — pendant huit semaines — une eau sucrée avec du sirop de maïs à teneur élevée en fructose (dans une concentration équivalente à la moitié de celle de la plupart des boissons gazeuses vendues sur le marché) ont gagné significativement plus de poids que ceux auxquels on a offert une solution de sucre de table ou saccharose (de même concentration que celle de nombreux sodas), et ce, même si les rats des deux groupes avaient consommé globalement le même nombre de calories, ont révélé des chercheurs de l'Université Princeton dans la revue *Pharmacology, Biochemistry and Behavior*.

Les chercheurs ont également observé que les rats qui avaient consommé la solution de sirop de maïs pendant une plus longue période, allant de six à sept mois, non seulement avaient pris du poids par rapport aux rats témoins, mais avaient accumulé une quantité anormale de tissu adipeux dans la région abdominale et présentaient des niveaux sanguins de triglycérides particulièrement élevés. «*Transposés chez l'humain, ces résultats suggèrent qu'une consommation excessive de sirop de maïs à teneur en fructose contribue à l'incidence d'obésité que l'on observe aux États-Unis*», concluent les chercheurs.

Ces résultats ne surprennent absolument pas le Dr Jean-Marie Ekoé, endocrinologue au CHUM, qui explique que «*le sirop de maïs riche en fructose est un sucre ultra rapide dont la vitesse d'absorption est supérieure à celle du saccharose,*

un sucre complexe qui doit d'abord être scindé en glucose et fructose et qui exerce moins de pression sur les cellules sécrétrices d'insuline que le sirop de maïs». Ce professeur de l'Université de Montréal précise que la consommation de sucres rapides accroît la formation d'acides gras libres (triglycérides), lesquels réduisent la proportion de bon cholestérol (HDL) et, de ce fait, augmentent le risque de maladies coronariennes. Une consommation excessive de sucres rapides finit par provoquer l'épuisement des cellules bêta — qui sécrètent l'insuline — et induit une obésité abdominale qui est particulièrement nocive puisqu'elle favorisera une résistance à l'insuline, qui aboutira graduellement au diabète.

Pour Ariel Fenster, de l'Organisation pour la science et la technologie de l'Université McGill, le facteur principal qui est responsable de l'épidémie d'obésité est avant tout la «*quantité de sucre consommée*». «*Le sirop de maïs à haute teneur en fructose est tellement bon marché qu'on l'utilise partout*», souligne M. Fenster, tout en précisant, chiffres à l'appui, qu'en 1966, aux États-Unis, chaque habitant consommait annuellement 120 livres de sucre, dont 100 livres étaient du sucre de table issu de la canne ou de la betterave. Aujourd'hui, la consommation annuelle par habitant atteint les 130 livres, dont la moitié sous la forme de sirop de maïs à forte teneur en fructose.

«*Il est facile d'éviter le contact avec les sucres du sirop de maïs en optant pour une alimentation saine que l'on prépare soi-même dans sa cuisine*», ajoute Diane Chagnon, nutritionniste au Service de santé de l'Université de Sherbrooke.

Le Devoir

Monopole de l'Union des producteurs agricoles Un moyen de pression pas assez affiné...

L'UPA a fait pression pour empêcher le lancement du fromage le Brie du Monopole, un projet de l'Union paysanne

FABIEN DEGLISE

Le Brie du Monopole, un fromage fin qui devait faire son apparition sur les tablettes à la fin du mois pour dénoncer le monopole syndical de l'Union des producteurs agricoles, ne verra finalement pas le jour. Sous la pression du président de la Fédération des producteurs de lait, l'affineur de ce fromage-revendicateur a en effet décidé de faire marche arrière. L'Union paysanne (UP), qui pilotait ce lancement depuis quelques semaines, s'en désolé.

«*Le projet était emballant pour tout le monde, a indiqué hier au Devoir Benoît Girouard, président de l'Union paysanne, un groupe de défense d'une agriculture à visage humain. Nous comptons sur ce fromage pour relancer, avec humour, notre campagne contre le monopole syndical de l'UPA. La Fédération a décidé de faire pression sur le fromager pour empêcher le lancement de ce produit. Et c'est tout simplement déplorable.*»

Le Brie du Monopole était depuis plusieurs mois sur les tablettes à dessin de la Fromagerie du Presbytère, une célèbre fromagerie biologique sise à Sainte-Élisabeth-de-Warwick et couronnée l'an dernier d'un Caseus d'or — un prix prestigieux — pour son Bleu d'Élisabeth. L'entreprise a été approchée par l'Union paysanne pour façonner ce coup politico-gastronomique.

Or, mise au parfum de ce projet, la Fédération des producteurs de lait du Québec n'a pas tardé à réagir. Le président de ce groupe d'éleveurs de vaches laitières, Marcel Groleau, ne s'en cache pas. «*J'ai rencontré Jean Morin [le fromager] en février dernier, a-t-il indiqué hier, c'est un ami. Je lui ai dit que son produit allait contre les valeurs et la mission de l'UPA et de la Fédération des producteurs laitiers.*»

M. Groleau se défend d'avoir cherché à intimider le fromager qui, selon lui, a décidé lui-même de mettre au rancart la

mise en marché du produit. «*Je lui ai simplement dit que s'il décidait de créer une controverse [avec le Brie du Monopole], cela allait compliquer nos relations d'affaires*», a-t-il ajouté.

Joint au téléphone hier, le fromager Jean Morin s'est dit en paix avec sa décision, mais déplore tout de même d'avoir été obligé de céder sous la pression de la Fédération. «*Le Brie du Monopole était un support savoureux pour la campagne de l'Union paysanne, dit-il. On m'a fait comprendre qu'il pourrait y avoir des dommages collatéraux et je n'étais pas prêt, comme entrepreneur, à y faire face.*»

Pour M. Morin, il s'agit d'une deuxième tentative avortée de revendication par le fromage. En pleine crise de la listériose, en 2008, il avait songé en effet à lancer un brie triple crème baptisé le «Gros Lessard». À l'époque, Laurent Lessard était ministre de l'Agriculture.

«*Une grosse pâte molle*», souligne-t-il en parlant de ce triple crème. Mais, sur les conseils de la Fédération, il avait fait marche arrière.

Au cœur de la tempête, le fromager précise que les 115 meules de Brie du Monopole qui devaient arriver à maturité dans deux semaines vont être données à Banque alimentaire Québec en prévision de Pâques.

Le coup d'éclat manqué, planifié par l'UP, intervient alors que Québec envisage de présenter en juin prochain la première politique agricole pour le Québec. Le monopole syndical de l'UPA, dont la pertinence a été remise en question par plusieurs commissions et groupes de travail de la province portant sur l'agriculture dans les dernières années pourrait y être malmenée, craignent les tenants de ce modèle agricole. La campagne de l'Union paysanne, pour le bris du monopole, cherchait à faire pencher la balance de son côté.

Le Devoir

EN BREF

Des documents pas encore traduits

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié

(CISR) continue de refuser de traduire en français des documents de preuve déposés en anglais par le ministère de l'Immigration et par l'Agence des services frontaliers pour des procédures qui se déroulent pourtant en français devant ses instances à Montréal. L'avocat Stéphane Handfield, qui vient tout juste d'être débouté par la Cour fédérale dans une cause similaire, reproche à la CISR d'aller à l'encontre de la réglementation du Ministère en n'obligeant pas la traduction en français des documents déposés en preuve contre son client. M^r Handfield représente un ressortissant de Côte d'Ivoire dont la langue maternelle est le français. Celui-ci a eu trois rencontres avec un agent d'immigration en français, mais tous les documents à son dossier ont été rédigés en anglais. De même, des documents américains — et donc en anglais — qui ont trait à la cause n'ont pas été traduits avant d'être déposés en preuve devant la Commission. Il y a deux semaines, la Cour fédérale a rejeté la requête de M^r Handfield qui cherchait à faire casser une décision de la CISR dans un autre dossier parce que celle-ci avait refusé de faire traduire des documents produits en anglais. Le tribunal, dont la décision est sans appel, a jugé que l'absence de traduction ne portait pas préjudice au client de M^r Handfield, notamment parce que celui-ci comprenait l'anglais. Dans ce dossier, les procédures avaient été amorcées en anglais et la langue avait été changée en cours de route.

— La Presse canadienne



VEUILLEZ DÉCOUPER ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS AUJOURD'HUI

Offrez un repas complet de Pâques!

2,58\$



Nous avons besoin de votre aide pour servir des repas nutritifs et procurer d'autres services de transition aux personnes qui souffrent, qui ont faim et qui sont sans-abri dans la région de Montréal durant cette saison pascale.

Pour seulement 2,58 \$, vous pouvez procurer un repas chaud ou un abri sécuritaire et une aide qui pourraient être le point de départ d'une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à donner de la nourriture et des soins à ceux qui ont faim, aux sans-abri et à ceux qui souffrent en postant votre don dès maintenant.

Parce que donner, ça fait du bien!

- 25,80 \$ pour 10 personnes 64,50 \$ pour 25 personnes
 129 \$ pour 50 personnes 258 \$ pour 100 personnes
 _____ \$ pour aider autant de personnes possible

Donnez en ligne au www.missionbonaccueil.com ou composez le (514) 523-5288

Veillez débiter ma carte de crédit Visa MasterCard American Express

NO DE LA CARTE _____ DATE D'EXPIRATION _____
SIGNATURE _____
NOM EN LETTRES MOULÉES _____ () _____
COURRIEL _____ TÉLÉPHONE _____
ADRESSE _____
VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

Libellez et envoyez votre chèque à :



Mission Bon Accueil
606, rue de Courcelle
Dépt. 403205
Montréal, QC
H4C 3L5

MISSION
Bon Accueil

Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10\$ et plus. Mission Bon Accueil est un organisme de bienfaisance : NE 10819 5215 RR0001

NOTRE 118^e ANNÉE AU SERVICE DES DÉMUNIS



PRENEZ DES NOUVELLES DE VOTRE SANTÉ

Les nouvelles les plus récentes du monde médical avec Marie-Claude Lavallée et les spécialistes invités.

► Radio-Canada.ca/rdisante

RDI SANTÉ

EN SEMAINE 9 H
REDIFFUSION 17 H 30



ACTUALITÉS

Les groupes écologistes veulent des sous du Fonds vert

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les groupes environnementaux estiment à 4 millions de dollars par année le montant nécessaire au budget de fonctionnement des groupes nationaux, régionaux et locaux, qui pourrait être puisé dans le Fonds vert du Québec. Ce fonds gouvernemental, qui devait servir au financement des groupes, se garnit de plus de 200 millions par an.

En comparaison, ont souligné les écologistes hier lors d'une conférence de presse au centre Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, le ministère de la Santé et des Services sociaux consacre 400 millions par année au financement des groupes sociaux qui travaillent dans le sens de sa mission. Autre exemple: dans le domaine du logement, de petits organismes locaux reçoivent de Québec jusqu'à 80 000 \$ par an, ce que Québec n'accorde pas même aux groupes «nationaux» en environnement.

Actuellement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) consacre tout au plus 390 000 \$ au financement de six groupes et organismes nationaux, parmi une quinzaine qui œuvrent en environnement. Québec en finance six autres par l'entremise du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS). Mais depuis 2003, il ne consacre pas un sou noir au financement des quelque 300 groupes régionaux et locaux que le Québec compte encore. Cette «*crise du financement*» que les écologistes ont qualifiée «*d'années sombres pour l'environnement*» a fait passer le nombre de groupes œuvrant en environnement de 600 à environ 300.

Seulement 673 000 \$

En 2003, Québec consacrait par contre le double, soit 1,4 million contre 673 000 \$ aujourd'hui (MDDEP et SACAIS), au financement des groupes environnementaux. Plusieurs y voient du «*mépris*», surtout quand des groupes de plus de 25 ans d'existence, comme l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique ou Nature Québec, ou encore le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), se font dire par le ministère qu'ils n'œuvrent pas à la défense de l'environnement et qu'ils doivent s'adresser ailleurs.

Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) s'est vu refuser tout financement par le MDDEP sous prétexte qu'il n'œuvre pas en environnement mais défend plutôt des droits. Mais au SACAIS, où on aide les groupes de défense des droits, on a refusé de le financer sous prétexte qu'il n'offre pas des services dans tout le Québec, ce qu'il fait pourtant depuis sa fondation. Coincé, sans financement, comme la Fondation Rivières, le CQDE n'a plus ni locaux ni personnel, et ce sont des bénévoles qui l'ont représenté à deux reprises devant la Cour suprême, notamment. En Ontario, son équivalent joint de 850 000 \$ par année depuis 30 ans.

Selon les groupes environnementaux, deux ministères sont encore pires que le MDDEP, soit le ministère des Richesses naturelles et de la Faune (MRNF) et celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA). Ils n'offrent pas un sou pour le financement des groupes de leur secteur, en contravention avec la politique de soutien aux groupes autonomes.

Les groupes ont fait valoir qu'ils sont importants dans la défense de l'environnement et qu'ils sont même «*rentables*» pour la société. Ils ont, par exemple, bloqué le projet du Suroît et une dizaine d'autres projets semblables qui seraient devenus des gouffres financiers pour Hydro-Québec. Québec, ont-ils dit, réclame leur expertise et leur participation à tous les niveaux mais les laisse «*crever*», tout en réclamant leur appui quand il fait adopter des lois ou des projets difficiles à faire passer.

Le Devoir



L'ancienne maison-mère des sœurs des-Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, sur le flanc du mont Royal

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Vente du couvent Mont-Jésus-Marie

Le changement de zonage est approuvé

Le promoteur Catania pourra se porter acquéreur du 1420, avenue du Mont-Royal et y transformer l'ancien couvent en 135 condos de luxe

JEANNE CORRIVEAU

L'Université de Montréal pourra céder l'ancien couvent Mont-Jésus-Marie au promoteur Construction F. Catania. Le conseil municipal a finalement entériné hier midi le changement de zonage nécessaire à la transaction. Cette approbation n'a pas été obtenue sans peine par l'administration Tremblay, qui depuis un mois traîne ce dossier comme un boulet.

Par 35 voix contre 22, les élus ont voté en faveur d'une modification au plan d'urbanisme qui permettra au promoteur de se porter acquéreur de l'ancienne maison-mère des sœurs des Saints-noms-de-Jésus-et-de-Marie, au 1420, avenue du Mont-Royal, sur le flanc du mont Royal.

Ni les protestations des opposants au projet ni les critiques des partis d'opposition n'ont réussi à faire fléchir l'administration Tremblay, décidée à régler le dossier. Le maire a répété qu'il valait mieux donner le feu vert à la transaction que de voir l'immeuble risquer d'être laissé à l'abandon.

Le promoteur Catania s'est dit heureux que le changement de zonage ait finalement été autorisé. L'entreprise prévoit prendre possession de l'immeuble dans un mois et entend commencer la transformation de l'ancien couvent en 135 condos de luxe à l'automne. L'enveloppe de l'immeuble sera préservée, la chapelle sera restaurée et aucune construction ne sera ajoutée, a tenu à préciser l'entreprise.

Ouvrtement opposé au projet, le chef de Projet

Montréal, Richard Bergeron, a quitté la salle du conseil au moment du vote, contraint d'être solidaire des décisions du comité exécutif dont il fait partie. Il a exprimé des inquiétudes quant à la suite des événements, souhaitant même que le promoteur amorce ses travaux promptement. «*S'il fallait qu'après le psychodrame qu'on vient de vivre, l'immeuble demeure inoccupé pendant deux ou trois ans, ce serait d'une tristesse inouïe*», a-t-il indiqué.

A ce sujet, le vice-président du comité exécutif, Alan DeSousa, a rappelé qu'un accord de développement avait été conclu avec le promoteur et que celui-ci avait déposé une garantie bancaire de 200 000 \$, ce qui, selon lui, démontre la volonté de Catania de réaliser le projet.

Si les élus d'Union Montréal étaient soulagés de clore le dossier, rien ne le laissait paraître dans les mines sombres qu'ils affichaient à l'issue du vote hier midi. Il faut dire que, depuis plus d'un mois, l'administration Tremblay a multiplié les faux pas dans le dossier du couvent.

L'ajout à la dernière minute à l'ordre du jour du conseil municipal de février et l'empressement non dissimulé du maire à donner le feu vert au projet immobilier avaient d'abord ameuté les partis d'opposition. Lors de la séance du 23 février, Gerald Tremblay avait échoué dans sa tentative de faire modifier le zonage, trop de ses élus étant absents.

Lundi soir, plutôt que d'ajourner la séance du conseil municipal à 23h, son parti a décidé de prolonger les débats jusque tard dans la nuit, donnant l'impression qu'on souhaitait régler le dossier sans spectateurs. Se ravisant ensuite, Union Montréal a fixé à 1h du matin la fin des discussions. Mais le tumulte s'était déjà installé et le président de l'assemblée, Claude Dauphin, a lui-même reconnu hier qu'il avait perdu le contrôle de la salle.

A maintes reprises au cours des dernières semaines, les opposants à la vente de l'ancien couvent à Catania se sont inquiétés du sort qui attend d'autres immeubles institutionnels de la montagne. Hier, la chef de l'opposition, Louise Harel, a déploré que le maire se livre à un «*morcellement à la pièce du mont Royal*» et a réclaté que des règles plus claires, «*non négociables*», soient adoptées pour s'assurer de la

protection du mont Royal. Le maire s'est dit ouvert à la discussion: «*On est rendus à un point où on ne peut plus regarder l'avenir du mont Royal à la pièce*, a-t-il admis. *Si c'est le souhait de l'ensemble des élus du conseil municipal, je pense qu'on doit faire, dans les plus brefs délais, un débat pour mettre en place les balises nécessaires qui vont assurer la protection du mont Royal.*»

Le Devoir

Détenus afghans: la population est divisée

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Complexe et touffu, le dossier des détenus afghans divise la population canadienne sans la passionner outre mesure, révèle un sondage Angus Reid.

Selon le coup de sonde dévoilé hier, 22 % des 1008 Canadiens interrogés ont suivi de près la controverse depuis deux semaines. Mais la moitié des répondants se sont tenus complètement à

l'écart du dossier. C'est au Québec qu'on retrouve le plus de non-intéressés (61 %).

La maison de sondage note des «*malentendus*» sur la compréhension du problème. Ainsi, 12 % des Canadiens croient que les soldats canadiens ont participé activement à la torture de détenus afghans, ce qui est faux. On note aussi que 41 % des répondants estiment qu'il est vrai de dire que la police afghane pratique couramment la torture. A toutes les questions posées, plus de

la moitié des sondés n'ont pas su quoi répondre.

L'indécision s'observe quant aux moyens à prendre pour régler le dossier. Deux Canadiens sur cinq optent pour une solution semblable à celle choisie par Ottawa (que les documents censurés soient révisés loin du regard public), alors que 33 % préféreraient une enquête publique comme l'opposition le demande.

Le Devoir



D^{re} Danielle Perreault

D^{re} Johanne Blais

PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC NOS EXPERTS

Pour connaître l'actualité du monde médical et obtenir des réponses à vos questions.

► RDisante@Radio-Canada.ca

RDI SANTÉ

EN SEMAINE 9 H
REDIFFUSION 17 H 30



LE MONDE

Un président soulagé et rayonnant

Obama promulgue la réforme de l'assurance maladie

Washington — Le président Barack Obama, soulagé et rayonnant, a promulgué hier une réforme historique de l'assurance maladie visant à étendre la couverture santé à 32 millions d'Américains qui en sont dépourvus, saluant «une nouvelle ère» pour son pays.

Dans l'ambiance euphorique et exubérante qui s'est emparée de l'«East Room», une salle d'apparat de la Maison-Blanche pleine à craquer, M. Obama, entouré de parlementaires démocrates et de membres de son administration ayant œuvré à cette réforme, a signé peu avant midi le texte de loi dont le Congrès a accouché dimanche après un an de débats acharnés.

Cette loi «va mettre en mouvement des réformes pour lesquelles des générations d'Américains ont combattu», a déclaré le président, rendant hommage aux parlementaires, ainsi qu'à ses ministres et collaborateurs, et à ses prédécesseurs qui ont essayé en vain de faire adopter une telle réforme depuis un siècle, de Theodore Roosevelt à Bill Clinton. Il lui a associé son épouse Hillary, actuelle secrétaire d'Etat.

D'autres réformes

M. Obama a fait passer une vague d'émotion dans l'assistance en évoquant la mémoire du sénateur Ted Kennedy, décédé l'été dernier sans avoir vu l'aboutissement du combat de toute sa vie, et celle de sa propre mère «qui se disputait avec les compagnies d'assurances alors qu'elle était en train de mourir du cancer».

M. Obama a placé cette victoire dans la perspective des autres réformes promises pendant sa campagne à l'approche des élections de la mi-mandat.

Quittant la Maison-Blanche pour une salle du ministère de l'Intérieur voisin où l'attendaient 600 personnes, M. Obama affirmait qu'«il y a encore du travail à faire pour reconstruire notre économie», «doper les embauches», ou encore «améliorer nos écoles». Il a aussi parlé de la nécessité de



Le président Barack Obama a promulgué hier la réforme de l'assurance maladie en présence d'un jeune qui a perdu sa mère à la suite d'une longue maladie.

«réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole étranger».

La loi est toutefois entrée en vigueur dès sa signature. Mais elle est déjà contestée sur le terrain juridique aussi bien que poli-

M. Obama a fait passer une vague d'émotion dans l'assistance en évoquant la mémoire du sénateur Ted Kennedy, décédé l'été dernier

tique. Les procureurs généraux de 14 États américains ont engagé hier une procédure contre la réforme du système de santé.

Les plaignants, 13 républicains et 1 démocrate, estiment que cette réforme viole les droits des États reconnus par la Constitution des États-Unis. La Maison-Blanche s'est déclarée convaincue que les actions engagées

contre la réforme échoueraient.

Les États affirment que la réforme viole la clause sur le commerce en contraignant presque tous les Américains à souscrire une assurance santé. Des responsables de l'Etat de Floride, chef de file des plaignants, ont aussi estimé que la réforme entraine en contradiction avec le dixième amendement de la Constitution qui stipule que «les pouvoirs qui ne sont pas délégués aux États-Unis par la Constitution, et qui ne sont pas déniés par cette dernière aux États, sont réservés aux États».

La campagne
Pour leur part, les républicains, qui jugent la réforme trop coûteuse et l'assimilent à une pri-

ère de contrôle du système de santé par l'Etat fédéral, entendent faire de ce sujet l'enjeu de la campagne pour les élections de novembre, qui renouvelleront l'ensemble de la Chambre des représentants et un tiers du Sénat, tous deux contrôlés par les démocrates.

Dès demain, Barack Obama doit effectuer un déplacement dans l'Iowa, où il s'agira de convaincre les Américains du bien-fondé d'une loi devenue impopulaire, mais aussi d'éviter de laisser les républicains occuper le terrain médiatique.

La nouvelle loi est une aubaine pour les laboratoires pharmaceutiques qui vont bénéficier de millions de clients supplémentaires, estiment des experts, mais son impact pourrait s'avérer plus mitigé pour les compagnies d'assurances.

En effet, il leur sera désormais interdit de refuser d'assurer des personnes avec des problèmes de santé préalables, ce qui représente une grande inconnue pour eux et des coûts potentiellement plus élevés.

Agence France-Presse et Reuters

■ Voir autre texte en page A 9

Nétanyahou fait peu de cas du mécontentement d'Obama

Vingt nouveaux logements seront construits à Jérusalem-Est

Washington — Le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a haussé le ton hier à propos de Jérusalem, faisant apparemment peu de cas du mécontentement du président américain, Barack Obama, qui l'a ensuite accueilli pour un dîner de travail à la Maison-Blanche.

M. Nétanyahou avait planté le décor de la rencontre en prévenant des journalistes que «si les Américains soutiennent les demandes déraisonnables présentées par les Palestiniens concernant un gel de la construction à Jérusalem, le processus politique risque d'être bloqué pendant un an».

Et hier en fin de journée, on apprenait que la municipalité de Jérusalem a donné son feu final

a réagi hier l'Autorité palestinienne.

L'Etat hébreu s'est emparé de Jérusalem-Est lors de la guerre des six jours en 1967, avant une annexion que la communauté internationale n'a pas reconnue. Les Palestiniens veulent faire de cette partie de la Ville Sainte leur future capitale.

La position de M. Nétanyahou, habituelle de la part du chef de gouvernement israélien, prend un sens différent dans le contexte de la forte tension entre Israël et les États-Unis. Son discours «creuse le fossé entre l'administration Obama et le gouvernement israélien à propos de Jérusalem et des négociations», estime Haim Malka, du Centre d'études stratégiques et internationales (CSIS) à Washington.

«Le peuple juif a construit Jérusalem il y a 3000 ans et le peuple juif construit Jérusalem aujourd'hui»

à la construction de 20 logements à l'emplacement d'un hôtel palestinien à Jérusalem-Est, selon plusieurs médias israéliens. Selon la radio publique ainsi que le site Internet Ynet, la municipalité de Jérusalem a donné toutes les autorisations nécessaires pour la destruction de l'hôtel Shepherd dans le quartier palestinien de Sheikh Jarrah pour permettre la construction de 20 logements destinés à des familles israéliennes.

Ce projet a été lancé par le millionnaire juif Irving Moskowitz, qui finance plusieurs organisations ultranationalistes dont le but déclaré est d'encourager l'installation d'Israéliens dans des quartiers arabes de Jérusalem-est qu'Israël a annexés.

Une capitale

«Le peuple juif a construit Jérusalem il y a 3000 ans et le peuple juif construit Jérusalem aujourd'hui», avait lancé Nétanyahou lundi devant l'AIPAC, le principal groupe d'influence américain pro-Israël réuni en congrès à Washington. «Jérusalem n'est pas une colonie. C'est notre capitale», avait-il insisté.

Ces déclarations menacent les efforts américains pour relancer le processus de paix,

La crise a éclaté il y a deux semaines, quand le gouver-

nement Netanyahu a annoncé 1600 nouvelles constructions à Jérusalem-Est, en pleine visite du vice-président américain Joe Biden. Washington a argué que cette initiative n'était pas seulement néfaste pour la paix, mais aussi pour la crédibilité des efforts américains afin de regagner la confiance du monde arabe, et isoler l'Iran.

Satisfaction

Côté israélien, le secrétaire du cabinet de M. Nétanyahou a affiché la satisfaction de ce dernier après ses premiers entretiens à Washington. «Les relations entre Israël et les États-Unis sont inchangées», a expliqué Zvi Hauser. Quant au désaccord à propos de Jérusalem, il «remonte à 1967, et il s'agit de divergences entre amis».

Le différend entre les alliés sur la Ville sainte «a été glissé sous le tapis pendant de très nombreuses années, mais ce n'est plus le cas», juge pourtant Michelle Dunne, de la fondation Carnegie, en rappelant l'appel lancé aux deux parties par la secrétaire d'Etat, Hillary Clinton, pour qu'elles «discutent de bonne foi» du statut de la ville.

«La seule façon de résoudre la question de Jérusalem est de retourner à la table des négociations», a insisté à la mi-journée Philip Crowley, le porte-parole de la diplomatie américaine.

Le premier ministre israélien, fin connaisseur de la politique américaine, a enregistré dans la matinée le soutien du Congrès. «Nous, au Congrès, nous sommes aux côtés d'Israël. C'est un point sur lequel nous avons un engagement au-delà des clivages partisans», a assuré la présidente de la Chambre des représentants américaine, Nancy Pelosi, qui s'exprimait en présence du chef de la minorité républicaine, John Boehner, en recevant M. Nétanyahou au Capitole.

Agence France-Presse

Améliorer la sécurité des produits de consommation au Canada



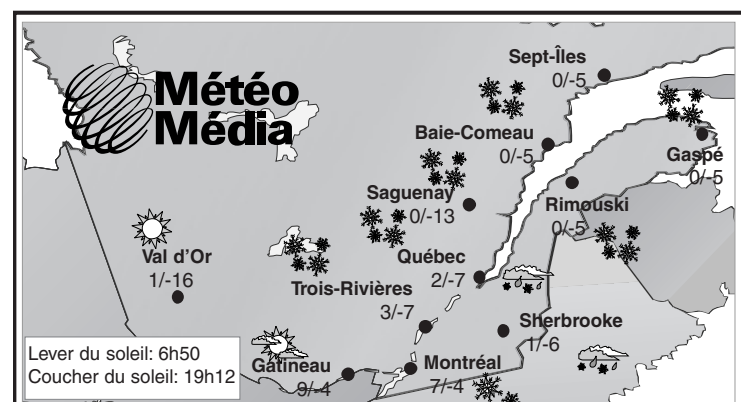
Signaler des produits de consommation dangereux

Tout le monde a un rôle important à jouer dans l'amélioration de la sécurité des produits. Les gouvernements et l'industrie travaillent activement dans le but d'assurer la sécurité des produits de consommation canadiens. Vous pouvez aussi aider en signalant des incidents mettant en cause la santé ou la sécurité en lien avec l'utilisation de produits de consommation et de cosmétiques.

Si un incident concernant la santé ou la sécurité survient avec un produit que vous utilisez, vous devriez le signaler à Santé Canada. Votre rapport d'incident pourrait aider le gouvernement à travailler plus efficacement avec l'industrie à l'identification des produits dangereux et à renseigner les autres consommateurs au sujet des risques et des dangers associés à ces produits. Un formulaire de rapport d'incident facile à utiliser est maintenant disponible à santecanada.gc.ca/spc

Pour de plus amples renseignements
1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
ATS 1 800 926-9105

En tant que consommateur, vous êtes encouragé à faire des recherches concernant la sécurité d'un produit avant d'en faire l'achat. Vérifiez les avis sur les produits ou les notifications de rappel dans la base de données pour les rappels de produits de consommation de Santé Canada (santecanada.gc.ca/rappels-spc).



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Nei -6/-7	Var 3/-2	Londres	Plu 13/10	Ave 16/12
Moncton	Plu 7/-1	Sol 6/-10	Los Angeles	Var 20/11	Var 17/11
Saint-Jean	Plu 6/0	Sol 6/-9	Mexico	Sol 25/8	Sol 25/7
Toronto	Sol 13/-1	Sol 11/-6	New York	Sol 15/6	Sol 17/6
Vancouver	Sol 13/8	Plu 9/6	Paris	Nua 18/9	Plu 20/13
Winnipeg	Nei 3/-19	Sol -8/-12	Tokyo	Plu 8/6	Ave 6/5

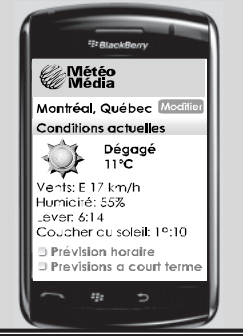
Montréal	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 7	-4	7/-10	-6/-11	-1/-6
Ciel variable.	Ciel dégagé.	Averses isolées, p.p 40%.	Généralement ensoleillé.	Généralement ensoleillé.

Québec	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 2	-7	2/-14	-9/-16	-5/-11
Averses, p.p 90%.	Généralement dégagé.	Passages nuageux.	Passages nuageux.	Passages nuageux.

Gatineau	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 9	-4	8/-11	-5/-11	1/-5
Ensoleillé.	Ciel dégagé.	Averses isolées, p.p 40%.	Passages nuageux.	Passages nuageux.

C'EST COMME AVOIR UN MÉTÉOROLOGUE QUI HABITE DANS VOTRE POCHE.

mobile.meteoedia.com



EN BREF

Londres expulse un diplomate israélien

Londres — La Grande-Bretagne a annoncé hier l'expulsion d'un diplomate israélien après l'utilisation de passeports britanniques par un commando du Mossad tenu pour responsable du meurtre d'un chef du Hamas en janvier à Dubaï. «J'ai demandé qu'un membre de l'ambassade d'Israël soit expulsé du Royaume-Uni en conséquence de cette affaire», a déclaré le secrétaire au Foreign Office, David Miliband. Il a évoqué des «raisons convaincantes» de croire qu'Israël était responsable de l'utilisation de 12 passeports britanniques. David Milliband a dit avoir cherché à obtenir la garantie d'Israël que cela ne se reproduira pas. — Reuters

LE MONDE

Journée de grève pour l'emploi et les retraites

Des centaines de milliers de Français prennent la rue d'assaut

Paris — Des centaines de milliers de personnes ont fait grève et manifesté hier dans de nombreuses villes de France dans le cadre d'une journée d'action pour l'emploi, les salaires et les retraites.

Selon la CGT, au moins 800 000 personnes ont participé à 177 manifestations. Le syndicat Solidaires (Sud) dénombre au moins 600 000 manifestants. Selon le ministère de l'Intérieur, les manifestants étaient 380 000 pour l'ensemble du pays.

Les syndicats CGT, CFDT, FSU, Solidaires (Sud) et Unsa voulaient faire pression sur le gouvernement, deux jours après le dénouement des élections régionales et au lendemain d'un remaniement qui a vu Eric Woerth remplacer Xavier Darcos au ministère du Travail, et l'arrivée de Georges Tron comme secrétaire d'Etat à la Fonction publique.

Les grèves, diversement suivies, ont surtout concerné les transports, les enseignants, dont 22 % ont cessé le travail selon le ministère, et la fonction publique, en grève à 18,9 %.

Le trafic ferroviaire était conforme aux prévisions, soit 65 % des TGV en circulation, de 35 % à 75 % des TER, plus de 50 % des Transilien et de 50 à 60 % des Corail. Les villes les plus touchées ont été Cannes, Clermont-Ferrand, Morlaix, Nice, Pau et Lille.

A l'école, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé 21,69 % des enseignants en grève en moyenne à la mi-journée. Mais selon le Snes-FSU, plus



Le défilé parisien a rassemblé plus de 30 000 personnes.

de quatre enseignants sur dix ont cessé le travail dans les collèges et les lycées.

A la mi-journée, le taux de grévistes était de 17,4 % dans la Fonction publique, selon le ministère.

Du côté des manifestants, le défilé parisien rassemblant

31 000 personnes selon la préfecture de police, plus de moitié plus selon les organisateurs, s'est rendu de la place de République à celle de la Nation.

On y reconnaissait les leaders syndicaux Bernard Thibault (CGT) et François Chérèque (CFDT), la secrétaire na-

tionale du PCF, Marie-George Buffet, et le porte-parole du Parti socialiste, Benoît Hamon.

Entre 13 000 selon la police et 50 000 personnes selon les syndicats ont défilé à Marseille. A Nice, de 4500 à 8000 personnes selon les sources ont manifesté. A Nantes, entre 8000 et 10 000 personnes selon la police ont marché dans le centre-ville. «Il y a une bonne mobilisation des équipes, il n'y a pas eu d'abstention au troisième tour social», s'est réjoui Isabelle Mercier, responsable de l'union départementale CFDT en Loire-Atlantique.

En Normandie, entre 10 000 à 15 000 personnes ont battu le pavé à Rouen, 4500 au Havre et 1500 à Dieppe.

A Rennes, ils étaient 5500 selon la police, le double d'après les organisateurs. «Il n'y a pas d'abstention pour les problèmes sociaux. Les vrais enjeux, ils sont là», a commenté Patrice Forgeu, secrétaire adjoint de l'union départementale CFDT en Ile-et-Vilaine.

De 10 000 à 14 000 personnes ont manifesté à Lyon.

«Retraites j'y tiens», «Sarko t'as rien compris», disaient des banderoles du défilé bordelais, qui a réuni 8000 personnes selon la police et 30 000 selon les syndicats.

Jugeant que «trop de manifs tue les manifs», la CFCTC et la CGE ne se sont pas jointes au mouvement, décidé après le sommet social de la mi-février à l'Elysée.

Reuters

Discussions stratégiques entre Islamabad et Washington

Islamabad — Une délégation pakistanaise gouvernementale et militaire est attendue aujourd'hui à Washington pour des discussions stratégiques à haut niveau sur la coopération entre les deux pays dans la lutte contre les insurgés islamistes.

La secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, et le ministre pakistanais des Affaires étrangères, Shah Mehmood Qureshi, aborderont aussi les questions de l'aide économique américaine à Islamabad et la gestion des crises de l'eau et de l'énergie que rencontre le Pakistan.

Même si la délégation pakista-

naise sera officiellement menée par Qureshi, les discussions devraient mettre en exergue le rôle prépondérant de l'armée et de son chef d'état-major, Ashfaq Kayani.

Le Pakistan a soumis une liste de souhaits avec pour objectif d'étendre la coopération militaire et économique, a-t-on indiqué de source officielle. Dans ce document de 56 pages, le Pakistan réclame un meilleur partage des renseignements et l'obtention d'hélicoptères de combat et de drones afin d'intensifier la lutte contre les talibans et les activistes d'al-Qaïda. — Reuters

BOUTIQUE
LE PRÉSIDENT
Événement
au masculin
le jeudi 25 mars

Une invitation

Passez nous voir à la boutique Le Président et découvrez les tout derniers articles griffés du printemps 2010.

Obtenez
20%
DE RABAIS

sur les collections printanières de la Boutique le Président
Marchandise à prix ordinaire seulement.

Cet événement unique comportera une offre de vêtements sur mesure et une consultation de soins de la peau Biotherm Homme.

BIOThERM
HOMME

RIDEAU
le jeudi 25 mars de 16 à 21 h;
RSVP au (613) 241-7511
Poste 2652 ou 2559

LA BAIE,
RUE SAINTE-CATHERINE O.
le jeudi 25 mars de 11 à 21 h;
RSVP au (514) 281-4422
Poste 2524

Rideau La Baie, rue Sainte-Catherine O.
OTTAWA MONTRÉAL

labaie.com

la Baie

RWANDA

Ingabire empêchée de sortir du pays

Kigali — Une dirigeante de l'opposition rwandaise, Victoire Ingabire, a été empêchée de quitter le pays alors qu'elle prenait l'avion à l'aéroport de Kigali, a indiqué le porte-parole de la police rwandaise, démentant son arrestation annoncée par Radio Rwanda.

«La police a demandé à Mme Ingabire de ne pas quitter le territoire, car elle doit répondre à une convocation de la police demain matin [aujourd'hui]», a déclaré Eric Kayiranga.

Le jour même de son retour au pays, le 16 janvier, l'opposante avait demandé, après avoir déposé des gerbes de fleurs à un mémorial du génocide contre les Tutsis à Kigali, que les auteurs de crimes commis contre les Hutus en 1994 soient également jugés.

Le régime rwandais accuse depuis Mme Ingabire, une Hutu, d'avoir nié, par de tels propos, la réalité du génocide de 1994, au cours duquel au moins 800 000 personnes selon l'ONU, en majorité des Tutsis, avaient été tuées.

Elle a été interrogée à plusieurs reprises par la police. L'un de ses collaborateurs, Joseph Ntawangundi, avec lequel elle était rentrée d'exil, a été interpellé en février, en exécution d'un jugement par contumace rendu en 2007 par un tribunal gacaca (populaire) pour son implication dans le génocide.

Mme Ingabire est la présidente des Forces démocratiques unifiées (FDU), un parti créé en exil et pas encore enregistré par les autorités rwandaises. — AFP

BIRMANIE

Suu Kyi refuse d'enregistrer son parti aux élections

Rangoun — L'opposante birmane Aung San Suu Kyi refuse l'enregistrement de son parti, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), avant les élections promises par la junte cette année, car elle trouve les récentes lois électorales «injustes», a indiqué hier son avocat.

La junte s'est attiré les foudres de la communauté internationale en promulguant début mars des lois qui préparent les premières élections législatives depuis 20 ans et qui obligent notamment le parti à exclure la dissidente de ses instances. La junte de Than Shwe a en effet interdit aux détenus d'appartenir à un parti, une mesure qui oblige la LND à exclure Mme Suu Kyi, puisqu'elle purge actuellement une peine de 18 mois de résidence surveillée. A défaut d'obéir à cette loi, le premier parti de l'opposition serait dissous.

Mme Suu Kyi «dit qu'elle n'acceptera jamais l'enregistrement [du parti] sous des lois injustes», a indiqué Nyan Win, avocat et porte-parole de la LND.

«Mais son attitude personnelle n'est pas de donner des ordres ou des instructions à la LND. Elle a demandé à la LND de décider démocratiquement», a-t-il ajouté, laissant entendre que la décision finale devrait dépendre du vote des membres du Comité central exécutif du parti.

«Son attitude personnelle n'est pas de donner des ordres ou des instructions à la LND. Elle a demandé à la LND de décider démocratiquement.»

La LND avait indiqué récemment qu'elle déciderait le 29 mars de participer ou non aux élections. La date du scrutin n'a pas encore été annoncée, mais il doit se tenir cette année.

Début mars, la junte avait nommé les 17 membres de la commission électorale, sans faire mystère de sa volonté de contrôler le processus. Elle a aussi publié une loi qui annule les élections de 1990.

L'ensemble de ces textes avait provoqué une indignation générale au sein de la communauté internationale, qui a dénoncé l'absence de crédibilité du processus électoral.

«La LND doit décider si elle s'adapte à une situation profondément injuste et essaye de participer, ou si elle garde ses principes intacts et continue d'être

exclue» du jeu politique, a relevé David Mathieson, pour l'organisation Human Rights Watch (HRW). L'analyste a confirmé les rumeurs de débats intenses, sur ce dossier, au sein du parti du prix Nobel de la paix.

«Je ne crois pas que nous saurons ce qu'ils vont faire avant qu'ils ne le décident eux-mêmes», a ajouté David Mathieson. Cette situation «peut unir le parti, provoquer sa scission ou le forcer à se réorganiser».

Win Min, analyste birman et militant pro-démocratie, a quant à lui estimé que le parti devrait probablement respecter la position de sa figure de proue.

«Ce serait difficile pour les membres de la LND d'aller contre son opinion. Mais certains d'entre eux pourraient vouloir participer [...], peut-être en créant un autre parti, avec une autre stratégie», a-t-il estimé.

Agence France-Presse

Dans le numéro de mars de L'Action nationale

Hydro-Québec au Nouveau-Brunswick
Une mauvaise affaire

Langue et scolarité
Rien d'anormal

Manifeste des pluralistes
La promotion vertueuse
du développement séparé

Abonnements et achats à la boutique www.action-nationale.qc.ca
Au téléphone 514-845-8533 (sans frais: 1-866-845-8533)
Par la poste 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal QC H2X 1X3
Ce numéro 12 \$ taxes et expédition comprises

Points de vente
Librairie Pantoute Saint-Roch • Renaud-Bray St-Denis-Champigny
Librairie de l'Université de Montréal • COOP Université de Sherbrooke
COOPSCO Université du Québec à Trois-Rivières • Zone Université Laval
Librairie Clément Morin • Renaud-Bray Côte-des-Neiges • Renaud-Bray Fleury
Librairie Lincourt • Renaud-Bray Du Parc • Librairie L'Alphabet

Les Cahiers du printemps sont arrivés!

PRINTEMPS 2010
volume IV, numéro 3
Les Cahiers de lecture
de L'Action nationale
TRAVAIL ET SYNDICALISME

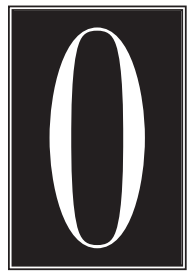
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

ÉDITORIAL

Décision du CRTC

Arbitre fantoche

Il y a une touche de bluff dans la décision dévoilée lundi par le CRTC: il casse apparemment un cycle d'indifférence en autorisant le versement des redevances aux télé généralistes, mais il n'a en réalité aucune idée de sa légitimité à le faire.



O n espérait une décision solide de la part du CRTC en sa qualité d'arbitre. Une résolution ferme qui allait permettre de liquider un lassant conflit entre télédiffuseurs traditionnels et câblodistributeurs. Une proposition détaillée qui allait prémunir le consommateur contre une hausse des tarifs.

En lieu et place, le CRTC tranche d'une drôle de manière, et dans un style tarabiscoté: il autorise d'une part le versement des redevances aux télévisions généralistes par les distributeurs de signaux, ce qui constitue une première teintée d'audace; mais du même soufflé, et de façon consternante, il s'interroge sur sa propre compétence légale à réglementer dans ce champ. Et renvoie donc à la Cour fédérale le soin de disposer de cette question... élémentaire.

Dans sa décision, le CRTC associe ce passage juridique à un «obstacle de taille». Le risque est en effet grand de retourner, peauds et insatisfaits, à la case départ. Le CRTC, qui semble craindre la réglementation plutôt que de vouloir l'initier, a-t-il peur de son ombre? S'il ne peut ou ne veut pas arbitrer ce conflit, derrière lequel se camoufle un spectaculaire pactole, quel rôle joue-t-il sinon celui d'un arbitre fantoche?

Même les télévisions généralistes, qui réclamaient haut et fort un meilleur équilibre financier, n'ont pas de quoi savourer une pleine victoire, quoi qu'elles en disent. La négociation de «libre marché» que le CRTC propose est en quelque sorte artificielle, puisqu'on ne connaît rien de sa valeur légale.

Radio-Canada, restée sur la touche, peut bien nourrir une certaine colère, comme l'a confié son président, Hubert T. Lacroix, «furieux» de voir la société d'État exclue du jeu de la négociation. Le Conseil, dans sa proposition de cadre réglementaire, a prévu le marchandage à la pièce des redevances entre les parties

concernées en plus d'un dispositif permettant aux réseaux de télévision de priver un distributeur de leurs signaux, comme c'est possible aux États-Unis. Mais cette option de retrait contrevient à la mission de Radio-Canada, ce qui l'élimine d'office. La télé d'État, recalée, doit encore attendre qu'on dispose de son avenir.

Mais les rois des perdants sont sans contredit les consommateurs, qu'on livre en pâture à une joute opposant des riches à des plus riches. La comptabilité unique à laquelle les câblodistributeurs et les télévisions généralistes ont voulu faire croire est illusoire, qu'on se le dise: les uns comme les autres s'abreuvent à d'autres sources de revenus dans l'abondante cagnotte des télécommunications, et profitent allègrement. Le consommateur, lui, voit sa facture gonfler, sans même savourer le loisir de choisir le contenu qui lui sied le mieux.

Les menaces d'augmentation des tarifs, en cours d'audiences, ont été clairement évoquées par les câblodistributeurs, qui ne laisseront pas cette redistribution des recettes amoindrir leurs gains. Le CRTC semble conclure, à cet égard, que les payeurs auront toujours de quoi payer. Il est désolant que la protection des intérêts des citoyens, otages de cette guerre, n'ait pas été considérée davantage.

Le plus triste? Non seulement ce semblant de décision est-il placé en sursis, le temps qu'un tribunal s'y penche, mais dans un marché des télécommunications en mutation constante, il sera bientôt caduc.

machouinard@ledevoir.com

Patrimoine

Une autre défaite

E n matière de protection du patrimoine, l'attirail législatif n'a finalement qu'une importance secondaire au Québec: tout ce qui compte, c'est l'argent. Et qui a de l'argent ici? Les marchands de condos qui sont à rafler nos lieux d'histoire de la même manière qu'il y a peu, les riches Américains achetaient à bas prix le meilleur de nos antiquités, celles qu'ici on qualifiait de «vieilleseries».

Mieux encore, les spécialistes de l'immobilier sont prêts à montrer patte blanche pour acquérir ces édifices faits de pierre, dotés d'escaliers de bois monumentaux, d'une fenestration imposante, parfois de rosaces... Quel salon, quelle entrée cela fera! Et à quel prix cela se vendra! S'il suffit, pour remporter l'affaire, de reverdir le terrain, de poser une plaque ou de garder une chapelle, pourquoi pas?

Mais préserver la valeur d'un lieu, s'assurer que dans les transactions qui l'entourent, il y ait continuité, «un fil conducteur», comme écrivait il y a quelques jours dans nos pages l'anthropologue Hélène Giguère, voilà qui ne fait partie ni du langage de nos lois, ni du vocabulaire des décideurs.

L'approbation, hier, par le conseil municipal de Montréal du changement de zonage qui permettra la conversion du couvent Mont-Jésus-Marie en condominiums en est une triste démonstration. La logique économique favorise le projet du Groupe immobilier Catania, prêt à répondre à toutes les obligations qu'on lui impose. La façade, la chapelle, les plafonds hauts, tout sera gardé, et même plus joliment que ce que l'Université était prête à faire. Un beau projet!

Mais un projet qui rompt un engagement moral. Les religieuses avaient sciemment cédé, dans une logique de continuité institutionnelle, leur bâtiment à l'Université de Montréal. La direction de celle-ci n'ayant pas su calculer les rénovations à venir, a décidé de se débarrasser sans plus d'état d'âme de ce gros bâtiment encombrant. Fin du raisonnement.

On trouve la même logique du côté de l'ancienne abbaye d'Oka. Les moines ont tenu à la vendre à une corporation qui respecterait le site. Moins d'un an après leur départ, et à leur grand désarroi, on y tourne un film d'horreur, qui rapporte des sous. Eh, mais de quoi se plaint-on? Le tournage, après tout, n'a rien endommagé...

Notre patrimoine, géré au cas par cas, se retrouve ainsi à la merci de solutions de petite misère ou d'entrepreneurs qui savent brasser des affaires.

On est même au point où se voit désigner «bien historique» fait peur. *Le Nouvelliste* rapportait au début du mois que le conseil municipal de La Tuque veut faire reconnaître cinq nouveaux monuments historiques par Québec. Surtout pas, a répondu le diocèse propriétaire de l'église anglicane sélectionnée: nous n'aurons pas les moyens d'entretenir celle-ci selon les critères de la loi!

Quand comprendrons-nous que la préservation du patrimoine n'est pas du luxe, et que c'est à l'État de s'en occuper? Agir voudrait dire: moratoire sur les ventes, supervision d'un organisme de surveillance, évaluation des besoins collectifs en lien avec des sites historiques disponibles, souci de protection de vocation. Et injection de fonds. À aller chercher dans tout l'argent payé en trop pour la rénovation des routes du Québec...

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEÉ BOILEAU

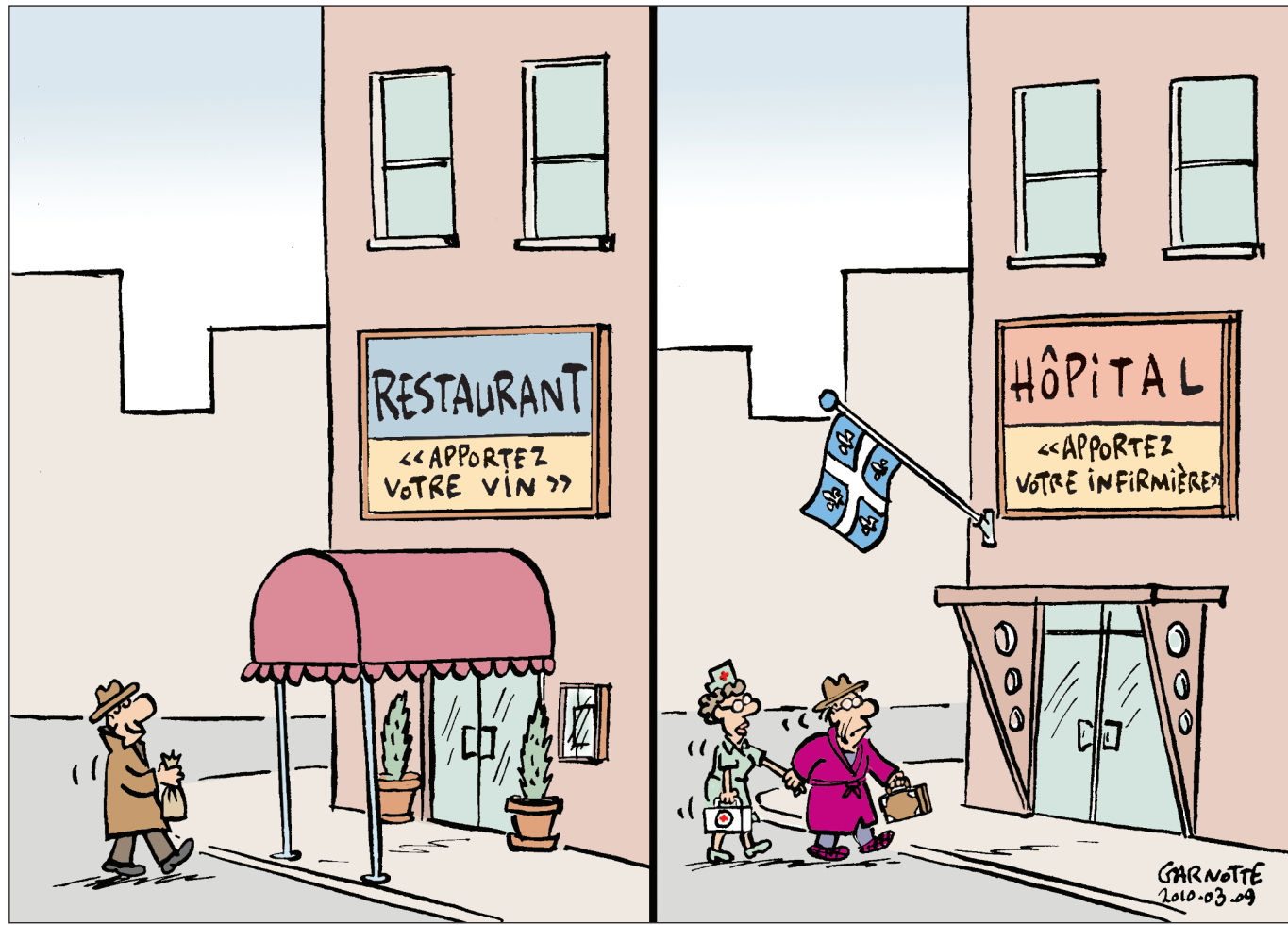
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



REPRISE

LETTRES

La mémoire

Un petit parc. Un hommage. Mais la mémoire s'apprête encore à fuir. Au coin de Prince-Arthur et Clark, la plaque commémorative en l'honneur de Claude Jutras est presque effacée. La mémoire, ai-je dit? Non, un manque de respect.

Anne-Marie Allaire
Montréal, le 18 mars 2010

La sainte maladresse

Depuis quelques semaines, la barque de l'Église catholique coule de toutes parts en raison de la multiplication des scandales de prêtres pédophiles, en particulier en Irlande, en Allemagne, au Brésil, aux États-Unis, au Canada et plus précisément au Québec, berceau de l'Église catholique canadienne.

Après avoir pratiqué la dissimulation pendant des décennies, comme l'a avoué cette semaine un évêque allemand, le pape aurait-il finalement pris la mesure du scandale et décidé d'agir? Non et pourtant, cela serait juste et bon!

Des mesures de tolérance zéro contre les pédophiles dans les rangs de l'Église, des mesures visant à expulser tout prêtre condamné pour des gestes de pédophilie ont-elles été annoncées? Non et pourtant, cela serait juste et bon!

Des mesures de prévention contre les prêtres pédophiles faisant que ceux-ci seraient systématiquement dénoncés à la police furent-elles annoncées par le pape ou l'Église? Non et pourtant, cela serait juste et bon!

L'accès à la thérapie pour les victimes des prêtres pédophiles sera-t-il offert aux victimes? Non et pourtant, cela serait juste et bon!

Est-ce qu'il y aura réparation pour tous ceux dont la vie a été brisée par ces prêtres pédophiles? Non... vous connaissez la réponse!

Il faut espérer qu'un jour, l'Église réagira en écartant ses déviants sexuels plutôt que simplement en les déplaçant d'une paroisse à l'autre, comme cela se fait encore. Les ligues de hockey ne tolèrent pas les instructeurs pédophiles, on ne transfère pas l'entraîneur condamné pour pédophilie d'une ligue à l'autre... Pourtant, on tolère encore cela de l'Église; mais quelle sainte maladresse du pape!

En terminant, n'oublions pas que le pape nous signale, dans sa lettre sa sympathie pour les victimes, que les évêques, dont le cardinal Ouellet, ont eux aussi déjà tous exprimé beaucoup de sympathie pour ces pauvres victimes. Est-ce la seule chose à offrir aux victimes dans les circonstances?

Robert Cornélius
Directeur du comité des enfants abusés au collège Notre-Dame
Le 21 mars 2010

L'horreur

La pédophilie dans l'Église actuelle est une horreur. Face à cela, deux attitudes sont possibles: celle des gens qui sont consternés, qui souffrent et pour les victimes, et pour les bourreaux. Et il y a l'attitude de ceux qui triomphent, les pharisiens qui sont vertueux, eux, qui ne sont pas pécheurs. Qui sont prêts à lapider les pécheurs. La justice doit suivre son cours, mais cela est une autre affaire.

Paul-Émile Roy
Lorraine, le 22 mars 2010

Coupez dans le gras, Monsieur Charest!

Certaines entreprises installées au Québec aiment bien jouer aux victimes en dénonçant les «taxes odieuses» et les nombreux autres freins que la société et le gouvernement veulent leur imposer et qui nuisent, disent-elles, à leur développement.

Jean-Marc Lord
Bécancour, le 22 mars 2010

LIBRE OPINION

L'or bleu du Québec

F. PIERRE GINGRAS
Auteur de l'étude de l'Institut économique de Montréal sur l'eau du Nord

J'aimerais réagir à un texte d'opinion paru dans *Le Devoir* du 22 mars, «Évitons d'épancher la soif des prédateurs de l'eau», et qui pointe une étude dont je suis l'auteur. L'article présente comme un sacrilège le fait de vouloir recycler l'eau d'une rivière vers une région qui en est dépourvue. Ainsi, alors que moins de 1% de l'eau de la planète Terre est disponible pour tout ce qui vit en dehors des océans, humains, animaux et plantes; alors que les experts affirment que les changements climatiques auront pour effet de réduire de 20 à 30% les apports d'eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, il serait contre nature de réorienter certains écoulements, comme cela, uniquement pour des questions de principe, et ce, peu importe les mesures prises simultanément pour bonifier et protéger l'environnement!

Soyons réalistes: avec un assèchement probable à moyen terme de plusieurs pieds, l'environnement du fleuve Saint-Laurent risque de souffrir davantage de la non-réalisation du projet, il n'y a qu'à visiter la baie

Georgienne pour s'en rendre compte. À ce propos, je recommande aux auteurs du texte publié en page Idées la lecture de l'étude du regretté professeur Max Dunbar, de l'Université McGill, intitulée «Hudson Bay Has Too Much Fresh Water», laquelle démontre que c'est justement le surplus d'eau douce déversé dans la baie James qui en fait une des mers les plus stériles au monde.

Plus d'une centaine de projets de récupération d'eau douce du genre, d'envergure souvent de loin plus imposante, sont réalisés ou sont en cours de réalisation dans le monde; d'après ces experts en science politique, ce ne pourrait être que l'œuvre de gens incompétents ou mal intentionnés! Ainsi, il serait plus socialement responsable de laisser cette rare eau potable se perdre en mer que de pouvoir approvisionner une population pouvant atteindre 150 millions de personnes!

Et surtout, d'après l'article, ce serait un péché grave, voire mortel, de mettre l'occasion à profit pour trouver une solution aux problèmes financiers de la province de Québec. Et dire que l'on prétend que les Québécois ont toujours souffert de cet enseignement ultrareligieux qui leur faisait croire que la richesse est une faute! A

Leurs syndicats et groupes de pression ne s'appellent pas CSN, FTQ ou CSQ, mais plutôt Conseil du patronat, Chambre de commerce ou encore Institut économique de Montréal. Franchement, elles se plaignent le ventre plein, car elles reçoivent chaque année plus de 6 milliards en subvention de la part du gouvernement du Québec. À lui seul, le Québec distribue plus de la moitié des 11,2 milliards par année de subventions offertes par les gouvernements provinciaux de tout le Canada.

Je n'ai rien contre les subventions aux entreprises de petite et de moyenne taille qui créent ou maintiennent de bons emplois, surtout en période de récession. Mais pourquoi diable s'acharner à vouloir «aider» des multinationales qui se contrefichent des communautés où elles sont installées, qui demandent sans cesse des concessions salariales, des tarifs d'électricité au rabais, des crédits d'impôt, etc. Pour nous remercier de notre générosité et des sacrifices de leurs employés, ces entreprises «exportent» ensuite sans gêne leurs profits dans des paradis fiscaux. Sans compter que souvent, les hauts dirigeants qui réussissent à obtenir des concessions salariales de leurs employés sont récompensés par des primes de plusieurs millions de dollars, à moitié impossibles seulement, et qui prennent elles aussi le chemin des paradis fiscaux.

M. Charest, si vous me demandez de choisir entre nos services publics ou les cadeaux faits aux géants Pfizer, Rio Tinto, SNC-Lavalin, Bell, ou à la Banque de Montréal, ma réponse sera évidente. Allez chercher l'argent là où il y en a plutôt que dans les poches des gens de la classe moyenne, puis commencez donc par diminuer de quelques milliards de dollars les subventions que vous offrez aux «entreprises parasites». On peut bien faire des sacrifices, mais on les fera plus volontiers quand on aura la conviction qu'on n'est pas les seuls à les faire.

Jean-Marc Lord
Bécancour, le 22 mars 2010

la lecture de l'article, on constate qu'après tout, l'origine de cette pensée stérile n'est peut-être pas d'ordre religieux. Or, au risque de décevoir ces auteurs, comme tout citoyen responsable, je me soucie effectivement des besoins financiers du gouvernement, des universités et des hôpitaux et de la nécessité de donner un salaire convenable aux infirmières et aux professeurs.

Je ne me sens aucunement gêné de présenter un projet de 15 milliards, capable de corriger au moins en grande partie l'assèchement prochain de la vallée du Saint-Laurent et d'alimenter en eau potable 150 millions d'êtres humains, et ce, tout en se substituant à la réalisation nécessaire à long terme de cinq réacteurs nucléaires d'un coût de 13 milliards chacun. Il ne me semble pas regrettable non plus que ce projet dit de «l'eau du Nord» réponde en plus aux besoins financiers des québécois, avec un apport financier pouvant dépasser un montant de 10 à 15 milliards par année.

De tels objectifs sont-ils atteignables autrement? Il aurait été intéressant de connaître les solutions de remplacement proposées par les auteurs du texte d'opinion.

IDÉES



SAUL LOEB AGENCE FRANCE-PRESSE

Barack Obama aura fini par conclure qu'il est difficile, voire impossible, de forger les compromis bipartisans sur les grandes questions, et ce, en raison de la rancœur partisane et de la toxicité de l'atmosphère politique au Capitole.

Assurance maladie aux États-Unis

La réforme de « Barack W. Bush »

FRÉDÉRIC GAGNON

Directeur de l'Observatoire sur les États-Unis de la chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, et professeur de science politique à l'UQAM

Depuis que la Chambre des représentants a voté la réforme de l'assurance maladie de Barack Obama, dimanche dernier, les observateurs n'ont cessé de dire que celui-ci peut désormais être qualifié de « grand président », au même titre que d'autres qui l'ont précédé. Barack Obama aurait ainsi la vision de Roosevelt ou de Lincoln, serait allé plus loin que Lyndon Johnson dans la mise en œuvre de mesures sociales et aurait réussi là où Harry Truman, Jimmy Carter et Bill Clinton ont échoué.

Ces comparaisons sont certes justes, mais ce que peu d'experts ont noté est le fait qu'Obama a peut-être, en fin compte, gagné son pari avant tout parce qu'il a décidé d'adopter des attitudes semblables à celles d'un président avec lequel on le compare beaucoup moins souvent, c'est-à-dire George W. Bush.

Mordant et intransigeant

Aucun démocrate n'oserait l'avouer, mais Obama a opté pour un style semblable à celui de « W » ces dernières semaines: il a adopté un ton plus ferme qu'auparavant et a défendu son projet avec plus de vigueur que jamais. A l'émission humoristique et satirique *The Colbert Report*, Stephen Colbert résumait la chose en affirmant, non sans sourire, que nous étions peut-être en train de traverser une période de « puberté présidentielle » (*presidential puberty*)! Obama s'exprimait avec plus de détermination, de mordant et d'intransigeance dans ses discours, comme s'il avait soudainement décidé que c'en était assez et que les débats avaient assez duré.

Comme Bush dans le cas de la guerre en Irak, le président donnait également le sentiment que

les sondages d'opinion l'indifférait et qu'il était désormais déterminé à gouverner avant tout selon ses principes, envers et contre tous, malgré les réticences populaires. Obama ne semblait plus aussi inquiet qu'avant de voir la majorité des Américains s'opposer à sa politique (selon un sondage mené par CNN entre les 19 et 21 mars, 59 % ne veulent pas du projet de loi adopté par la Chambre dimanche).

Qui plus est, un peu à l'image de Bush lors de l'adoption du U.S.A. Patriot Act au lendemain du 11 septembre 2001, Obama ne semblait plus tenir à ce que l'on respecte à tout prix les procédures législatives habituelles au Congrès. Le Patriot Act avait été adopté sans réels débats au sein des commissions permanentes de la Chambre et du Sénat, et Obama garantirait maintenant l'adoption de sa réforme au moyen de la manœuvre de la « réconciliation », qui permet de contourner les manœuvres dilatoires républicaines au Sénat en votant un projet immédiatement à une majorité simple de 51 voix (sur 100), alors qu'il faudrait normalement l'accord de 60 sénateurs pour passer au vote final sur celui-ci.

Coût électoral

Obama aura donc fini par conclure qu'il est difficile, voire impossible, de forger les compromis bipartisans sur les grandes questions, et ce, en raison de la rancœur partisane et de la toxicité de l'atmosphère politique au Capitole. Les républicains lui reprocheront de leur avoir imposé la réforme, mais il aura tout à fait raison de rappeler qu'il a déjà fait plusieurs compromis avec une minorité décidée à lui dire « non » jusqu'au bout.

On ne connaît pas encore l'impact que la réforme aura sur l'avenir politique du Parti démocrate. En janvier dernier, l'un des conseillers d'Obama écrivait, dans le *Washington Post*, que la réforme de l'assurance maladie permettrait de gagner les élections au Congrès de novembre 2010. On peut cependant croire que le vote de dimanche pourrait avoir l'effet inverse.

En 1964, lorsque le Congrès vote le Civil Rights Act, qui visait à interdire la ségrégation raciale dans les lieux publics, Lyndon Johnson af-

firme de son propre aveu que les démocrates viennent peut-être de donner le sud des États-Unis aux républicains pour des années à venir. Le coût électoral de la réforme de l'assurance maladie pourrait également être élevé. A huit mois des élections au Congrès, l'impopularité de la réforme n'aidera certainement pas les 25 démocrates de la Chambre et les 7 du Sénat qui risquent de perdre leur siège, et ce, à commencer par le leader de la majorité du Sénat, Harry Reid (Nevada), qui tire de l'arrière par dix points dans les sondages.

Expliquer la réforme

Obama devra donc gagner une nouvelle bataille, qui consistera à expliquer aux électeurs pourquoi le projet était nécessaire malgré la forte opposition populaire. Et jusqu'à présent, les républicains ont peut-être perdu le vote de dimanche, mais ils ont nettement gagné la joute qui visait à dicter le sens que l'on devrait donner à la réforme. Plusieurs Américains voient toujours celle-ci comme une aberration socialiste, un monstre qui creusera le déficit, qui engendrera des hausses d'impôts et qui brimera les libertés des Américains en leur imposant l'obligation de se doter d'une assurance.

Obama doit dès à présent lutter contre ces perceptions et, pour ce faire, expliquer comment la réforme permettra aux parents d'acheter une assurance à leurs enfants en dépit de problèmes de santé préexistants, aux travailleurs de conserver une assurance même s'ils perdent leur emploi ou encore aux personnes âgées de payer leurs médicaments moins cher. La tâche ne sera pas facile, mais Obama peut déjà se réjouir d'avoir trouvé en David Plouffe et David Axelrod des stratégies électoraux aussi, sinon plus efficaces que ceux qui ont aidé George W. Bush à gagner les élections de 2000, 2002 et 2004.

Et comme George W. Bush, Obama semble avoir un véritable don pour s'illustrer lors des campagnes électorales, ce qui lui permettra peut-être de limiter les dégâts en novembre et, ainsi, de conserver des majorités au Congrès sans lesquelles il ne pourrait changer le visage des États-Unis comme il le fait actuellement.

Un coup de jeunesse pour la social-démocratie au PQ

Collectif de militants de l'aile jeunesse du Parti québécois

La décision de la conférence nationale des présidents du Parti québécois de ne pas reconduire le mandat du club politique SPQ Libre au dernier colloque du PQ, à Lévis, a fait couler beaucoup d'encre en quelques jours. De nombreux commentateurs de la vie politique y ont vu une concrétisation du « virage à droite » prétendument effectué par le parti. Si l'on peut déplorer l'ampleur qu'a prise cette situation, elle n'en pose pas moins des questions importantes quant à la place des valeurs de la nouvelle social-démocratie au sein du Parti québécois.

Le PQ est une coalition de militants de différentes tendances dont l'objectif premier est la réalisation de l'indépendance nationale du Québec. Historiquement, cependant, ce parti a été le véhicule des grandes avancées sociales des quarante dernières années: loi antiscab, loi sur l'assurance automobile, loi sur les normes du travail, zonage agricole, mise en place du réseau des centres de la petite enfance, congés parentaux, etc. Autant de mesures avant-gardistes qui ont placé le Parti québécois à la gauche de l'échiquier politique, et ce, dès sa fondation.

En considérant les événements des derniers jours, force est d'admettre qu'il y a manifestement un problème de perception lié à cette aile gauche de notre formation. Le progressisme au PQ ne se mesure pas seulement à travers l'existence — ou non — du SPQ Libre. Ce progressisme existait avant la naissance du SPQ Libre en 2005 et doit continuer d'exister après le prochain congrès national de 2011.

À la majorité

Si la question du club politique a liquidé dans l'esprit de plusieurs personnes l'aile progressiste du Parti québécois, c'est qu'il y a un champ à gauche au sein de ce parti qui n'était, visiblement, que l'apanage médiatique de quelques ténors syndicalistes et que doit maintenant se réapproprier une majorité de nos militants et de nos députés. Si cette perception s'est installée, elle est sûrement due au fait que la gauche a échoué à jouer son rôle au sein de notre formation en laissant le soin à d'autres de s'exprimer, souvent bruyamment.

Il y a présentement un rajeunissement de la vision social-démocrate qui s'opère au sein du PQ. Une social-démocratie rajeunie, c'est un discours qui ne s'articule plus uniquement et exclusivement autour du discours syndical. Le Parti québécois doit résolument faire siennes les revendications des groupes communautaires et sociaux qui portent bien souvent à bout de bras, dans nos villes et nos régions, les services donnés aux plus vulnérables de notre société. C'est sur ce terrain que se bâtit désormais notre solidarité nationale. Si être progressiste, c'est placer l'humain et notre collectivité au cœur de notre projet social, ces groupes qui forment le tissu de nos communautés doivent devenir des partenaires majeurs.

Une social-démocratie rajeunie, c'est un État qui fait de l'indépendance énergétique du Québec et de la préservation de nos ressources naturelles la clé du développement durable de notre nation, bien loin du marchandage à outrance qui prévaut actuellement. Une social-démocratie rajeunie, c'est un gouvernement qui comprend que l'avenir du Québec passe, dans une planète mondialisée, par l'éducation de la jeunesse québécoise qui n'a pas à payer et à faire les frais de l'incompétence du gouvernement actuel et de la mauvaise gestion de certaines administrations universitaires. Une éducation qui doit aller de pair avec une accessibilité maintenue et étendue. Enfin, une social-démocratie renouvelée, c'est s'assurer que le modèle québécois survive à la génération qui l'a mis en place et qui en a largement bénéficié.

Aller de l'avant

Bref, si nous devons réactualiser le discours progressiste du Parti québécois, cela ne peut se faire sans la participation active des jeunes militants qui forment la relève et de tous les membres et députés. À l'heure où la spéculation et le laisser-faire ont plongé nos économies dans l'une des pires récessions depuis la Grande Crise, nous devons réaffirmer que l'État est et doit être le fer de lance de notre développement, la clé de voûte de notre cohésion sociale. Renier cette idée, c'est renier ce qui fait le Parti québécois depuis sa fondation.

Le Parti québécois n'est pas et ne doit pas être un « PLQ-soft », un PLQ à la sauce nationaliste. Si tel devait être le cas, il perdrait vite son essence en plus de démobiler une base militante active. Ce message est aussi celui qu'ont exprimé les militants lors des ateliers du dernier colloque. Le Parti québécois doit demeurer le principal véhicule de la social-démocratie québécoise et c'est à nous de faire en sorte qu'il le reste pour longtemps.

♦ ♦ ♦
Ont signé ce texte: Alexandre Banville, Andrée-Anne Bouvette-Turcot, Pierre-Luc Brisson, Simon-Robert Chartrand, Isabelle Fontaine, Émile Grenier-Robillard, Nicolas Hamel-Côté, Martine Leblanc-Constant, Gabrielle Lemieux, Alexandre Mailloux, Frédéric Roine, Vincent Roy, Frédéric St-Jean et Alexandre Thériault-Marois.

Grève des chargés de cours à l'Université de Montréal

Les étudiants veulent de la transparence

MÉLODIE BOUCHARD

Étudiante à l'Université de Montréal

À pied du mont Royal, surplombant des rues vertes et animées, l'Université de Montréal m'a toujours fascinée par l'immensité de son campus et la diversité de ses programmes. Elle m'a convaincu de quitter mon patelin de la Mauricie pour venir m'installer au cœur du quartier Côte-des-Neiges et m'asseoir sur ses bancs, avec fierté et ambition.

Un baccalauréat en études internationales en poche et deux années sur le marché du travail plus tard, j'ai décidé de réorienter ma carrière vers la médecine. Déboursant quelque 400 \$, j'ai rempli les demandes d'admission des trois universités québécoises francophones offrant le programme. Comme il me manquait quelques cours de sciences pour être admise, je reviens à mon premier amour, l'Université de Montréal, pour suivre ces cours. Une demi-session plus tard, avec des notes avoisinant les 100 %, j'envisage avec fierté mon avenir en tant qu'étudiante en médecine, qui devrait débiter d'ici moins d'un an. Or, un conflit inattendu vient maintenant jeter

de l'ombre sur le beau tableau que je me faisais de cet avenir. Les chargés de cours de l'Université tombent en grève peu avant la semaine de relâche. Un geste violent. Violent, car il compromet ma session et celle de dizaines de milliers d'étudiants. Violent, car il pourra m'empêcher de réaliser mon rêve de devenir médecin. Sans les cours auxquels je suis présentement inscrite, je ne peux pas être admise en médecine.

Un mois plus tard, rien n'est réglé. L'Université a bonifié ses offres, le syndicat ne veut rien entendre. Ce conflit a sa raison d'être et s'enregistre dans le débat autour du financement des universités. Mais les moyens de négocier du syndicat sont absolument déplorables.

En otage

Il tient en otage des dizaines de milliers d'étudiants, le fusil sur la tempe. Les étudiants n'ont aucun mot à dire, ils ne sont pas consultés, alors que ce sont eux qui reçoivent le service offert. Alors que ce sont eux qui voient leur projet d'avenir, leurs rêves, être compromis. La grève n'est pas la solution.

Les étudiants risquent de perdre une année de leur vie. Ces mêmes étudiants qui ont travaillé

fort pendant la moitié de la session et qui verront tous leurs efforts être sabotés. Ces étudiants qui sont acceptés à la maîtrise sous condition d'avoir obtenu leurs 90 crédits. Ces étudiants étrangers qui paient si cher, avec un visa d'études, et qui seront embourbés dans la paperasse jusqu'au cou pour le prolonger. Ces étudiants qui ont des engagements de stage ou d'emploi d'été qui devront être retardés. Chaque jour de plus de cette grève engendre des coûts immenses pour les étudiants. Et le pire, c'est que, selon M. Luc Granger, vice-recteur adjoint aux affaires professorales, l'Université ne perd absolument rien pendant cette grève.

Je crois m'exprimer au nom de centaines d'étudiants exaspérés par la grève lorsque je demande au syndicat d'être clair quant à ses motivations de poursuivre la grève. Je leur pose la question suivante: si vous savez que l'Université ne perd rien pendant votre grève, pourquoi la poursuivez-vous? Vous fiez-vous aux étudiants pour faire les pressions à votre place? Utilisez-vous les étudiants comme outil pour arriver à vos fins? Ou pire, voulez-vous tout faire pour que le semestre soit annulé et que l'Université ait à nous rembourser? Soyez transparents!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Dominique Remy (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andrée Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoit Munger (responsables du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin (commis Internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction) ; David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaï (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Chevrier, Véronique Page, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

LANGLOIS

SUITE DE LA PAGE 1

«échec» le fait tiquer, il n'estime pas faire marche arrière non plus. N'empêche, les formules éprouvées ont du bon.

Retour un an plus tôt, le 20 mars 2009. Le grand manitou des nouvelles technologies et propriétaire du cinéma Ex-Centris changeait son cap, au grand dam de plusieurs cinéphiles qui perdaient là une importante tribune vouée aux films d'auteur. Deux de ses salles, Fellini et Casavetes, se voyaient converties pour des spectacles en tout genre (conservant en réserve leurs équipements premiers, l'une plus facilement que l'autre). La troisième restait toutefois dans le giron du cinéma Parallèle, projetant tout au long de l'année ses films.

À l'affiche d'Ex-Centris depuis l'automne, les spectacles, pas assez courus dans l'ensemble, se sont raréfiés. Au cours des premiers mois de 2010, l'offre côté spectacles devenait carrément anémique pour s'évaporer au menu d'avril. Le mandat que liait Langlois à son partenaire Fondation image lumière mouvement et son (FILMS) arrive à échéance. L'homme d'affaires Herschel Segal, fondateur des boutiques Le Château, s'était investi avec FILMS et supportait en partie les coûts de la nouvelle orientation. Exit, le second mécène et retour à la case départ. «Nous évaluons d'autres propositions de projets complémentaires qui pourraient y remplacer celui de FILMS», déclare Langlois. Je suis intéressé aux projets novateurs qui pourraient utiliser les capacités des salles d'Ex-Centris en complément du cinéma.»

En partenariat

Toutefois, porter encore à bout de bras financièrement la baraque et la cause du septième art, plus question... «Je préférerais qu'une programmation cinéma plus étendue se fasse avec un partenaire et pas uniquement par moi seul, comme cela fut le cas pendant les dix premières années d'Ex-Centris», précise l'homme d'affaires-mécène, friand des mots «collaboration», «efforts communs» et remisant le «je». Les temps sont durs pour tout le monde, et la crise ne l'a guère épargné non plus...

Le Parallèle, locataire d'Ex-Centris, prévoyait demeurer sur place jusqu'à son déménagement, idéalement rapide. Mais la mise sur pied de nouvelles salles vouées au cinéma indépendant a tardé. «Dernièrement, les discussions avec le cinéma Parallèle ont évolué, en raison des longs retards envisagés dans la réalisation du projet de salles du métro Saint-Laurent», explique Langlois. Avec la direction du Parallèle, il a évalué l'impact de ces retards sur l'industrie et sur la diffusion du cinéma d'auteur en nos terres. «Si la programmation cinéma devait s'étendre, je souhaiterais que le Parallèle soit impliqué directement dans l'opération et dans la programmation des salles.» Il affirme bien s'entendre avec l'équipe et préférerait n'avoir qu'un seul opérateur pour les salles. Ce qui n'empêcherait pas d'autres membres du milieu de s'impliquer à la programmation, par l'entremise du Parallèle, toutefois.

En écho, le Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec cherche avec Langlois une façon d'accéder à la salle Fellini pour la programmation cinéma durant certaines périodes de l'année. La rencontre entre les deux parties est prévue au début d'avril. Langlois ne peut offrir aucune date de reprise des projections, même si des dénouements imminents semblent envisageables. «Ces discussions sont toujours en cours, mais il faut que la programmation cinéma permette les autres activités qui se déroulent dans les salles d'Ex-Centris et qui fonctionnent bien», précise Langlois. Des festivals et des événements corporatifs font beaucoup rouler le commerce.

Ne comptez pas sur Daniel Langlois pour cracher dans la soupe des derniers mois. «Ce ne sont pas tous les spectacles qui ont fonctionné à 100 %, ce qui est normal pour toutes les salles. Compte tenu du nombre ambitieux et de la variété des genres de spectacles que FILMS a explorés avec différents publics impliqués, nous considérons que le projet a rempli en grande partie ses objectifs.»

N'empêche que la formule prenait l'eau. Trop de shows, pour une clientèle excessivement vaste. Si d'autres spectacles doivent y gagner l'affiche au milieu des films, Langlois et ses partenaires auraient intérêt cette fois à viser mieux.

Le Devoir

ORFORD

SUITE DE LA PAGE 1

suite sous l'autorité entière de la Loi sur les parcs, ce qui n'empêchera pas Québec d'accéder à certains accommodements aux promoteurs immobiliers qui veulent s'implanter aux limites du parc et qui demandent de pouvoir être reliés à la station de ski par des gondoles qui survolent les terrains publics.

Les conditions de cet appel d'offres ont d'ailleurs été rendues publiques hier. L'éventuel propriétaire des équipements récréatifs devra verser une caution de 4 millions pour garantir à Québec qu'il assumera la gérance du site pendant au moins cinq ans. Il n'a pas été possible de savoir hier si cette condition risquait de disqualifier la Coopérative de solidarité du Mont-Orford, qui jouit d'un important appui dans la population et auprès de nombreux élus.

Le projet de loi 90 prévoit par ailleurs que si aucun acheteur n'est trouvé, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, devra procéder au «démantèlement de ces équipements de même que des bâtiments» qu'elle jugera à propos de démolir.

En entrevue au Devoir, la ministre Beauchamp, qui a déposé hier le projet de loi 90 avant de filer annoncer la réintégration des terrains à Magog, a expliqué que plusieurs élus de la région planchent présentement sur un plan de soutien afin d'inciter un éventuel acheteur à relever le défi de maintenir la station et le golf en activité. Si les acteurs économiques et politiques de la région arrivent à s'entendre sur ce plan de soutien, a-t-elle précisé, les balises de cette entente pourraient faire l'objet d'un projet de loi privé d'autant



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, s'est rendue au mont Orford, hier, après le dépôt du projet de loi 90.

plus important que les deux équipements récréatifs sont à la fois un pôle d'attraction touristique majeur et une source de 500 emplois directs et indirects d'une valeur de 20 millions par an.

Encore de l'inquiétude

Du côté de la coalition SOS parc Orford, qui se bat depuis plus de quatre ans pour la réintégration complète des centaines d'hectares retirés du parc du Mont-Orford, on n'est pas complètement rassuré par l'annonce de la ministre. On fera le point aujourd'hui en conférence de presse.

Mélanie Desrochers, porte-parole de Nature Québec et membre de la coalition, estimait qu'il serait toujours «possible de nuire à l'intégrité écologique du parc».

Mme Desrochers est particulièrement inquiète

de voir l'établissement de «chaises d'accommodement» qui relieraient la station de ski à d'éventuels projets immobiliers par des gondoles. En conférence de presse hier, la ministre Beauchamp s'est d'ailleurs dite ouverte à l'implantation de tels liens.

Les inquiétudes de Nature Québec se fondent sur une recommandation du comité de parrainage mis sur pied par la MRC de Memphrémagog pour assurer la survie des installations. Ce comité avait dit en février 2009 que la relance passait par l'implantation, en périphérie, de deux «projets immobiliers majeurs» reliés à la station touristique.

Ceux-ci seraient situés sur les côtés ouest et sud de la montagne. L'un est proposé par l'ancien président-directeur général de la station, André L'Espérance, et l'autre, par l'entreprise Verdenre. D'un côté, une cinquantaine de condos construits d'ici 2013 et dont le prix oscillerait entre 210 000 \$ et 250 000 \$. De l'autre, 75 unités bâties sur une période de 15 à 20 ans.

Hier, la mairesse de Magog, Vicki May Hamm, a d'ailleurs affirmé au Devoir que la possibilité d'implanter des «chaises d'accommodement» est «essentielle pour tout futur acquéreur». Elle compte défendre cette option en commission parlementaire.

Reste la caution de 4 millions, qui pourrait compliquer la recherche d'un acquéreur, ce que le plan de soutien en conception pourrait toutefois résoudre en partie.

Le président de la Coopérative du Mont-Orford, Bertrand Larivée, a déclaré pour sa part qu'il étudiera d'abord l'appel d'offres avant de se prononcer sur la possibilité de faire une proposition d'acquisition de la station touristique.

Le Devoir

DANSEREAU

SUITE DE LA PAGE 1

résoudre, entre doutes et courage, obtenant gain de cause.

«Comment convaincre les grandes masses humaines de changer de mode de vie?» s'était demandé Fernand Dansereau avant de suivre pas à pas ces pistes enfantines. Vaste programme. Mais on n'a pas impunément 50 ans d'engagement, à la roue et au moulin de l'audiovisuel québécois, sans prendre passionnément parti. Des doutes sur l'avenir planétaire reviennent le hanter. Il les écarte comme des mouches. «Je considère l'optimisme comme un devoir», dit-il.

Au moment de la sortie de son long métrage de fiction *La Brunante* en 2007, un homme, Claude Poirier, vint le rencontrer. Celui-ci avait lancé, à partir d'un modèle américain d'action communautaire, le projet Recherche-Action dans les écoles du Québec, qui fit florès et obtint un peu partout des résultats spectaculaires. Il invita donc Dansereau à poser son regard et sa caméra sur une de ces initiatives. Dansereau accepta en choisissant d'accompagner un projet de l'alpha à l'oméga, sans connaître son résultat final. Le film suit chaque étape de cette démarche, semée de doutes, de peurs, de détermination, d'audace.

«On est allé filmer à La Farandole tous les jeudis matin durant deux heures, en ignorant quels enfants seraient les vedettes du film», explique Dansereau, puis certaines figures ont émergé: Ti-brin, Annabelle, Alexandra et quelques autres, très présents au montage. On suit des enfants parfois en péril, qui acquièrent confiance en eux en développant une conscience sociale. Mais tout repose aussi sur le prof. Dominique Leduc, allumé, tendre, un vrai pédagogue.»

Les Porteurs d'espoir, une production de l'ONF, s'inscrit dans la lignée de son documentaire précédent, *Quelques raisons d'espérer*. Le cinéaste brossait alors le portrait de son éminent cousin de 90 ans, l'écologiste Pierre Dansereau, à travers les grands enjeux environnementaux. «Pierre y rappelait que Nelson Mandela, par sa présence, avait modifié tout le contexte de l'Afrique du Sud.» Alors baisser les bras... «Un déclic peut changer le cours des choses, et chacun est susceptible d'améliorer le sort commun.»

Le gros œil de la caméra

Il en aura vu couler de l'eau sous les ponts de l'audiovisuel en un demi-siècle, Fernand Dansereau. Le cinéaste des *Doux aveux* et de *La Brunante*, le scénariste des populaires séries *Le Parc des*



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

«Je considère l'optimisme comme un devoir», a déclaré le réalisateur Fernand Dansereau lors de l'entretien qu'il a accordé au Devoir.

Braves et Les Filles de Caleb, a également réalisé plusieurs documentaires, dont *Tout l'temps, tout l'temps*, tout l'temps en 1970 sur les déboires industriels de la population de Saint-Jérôme. Producteur pionnier de l'ONF, il fut derrière *Pour la suite du monde* de Pierre Perrault et Michel Brault.

Cinquante ans, c'est long, et l'écran a envahi la trame collective. Une innocence s'est perdue en cours de route, les lois ont changé aussi. «Les gens sont conscients de la présence de la caméra, ce qui n'était pas le cas au moment de *Pour la suite du monde*, alors que la télé faisait encore ses débuts. Aujourd'hui, chacun veut offrir une belle image de lui-même et devient très vertueux...» De fait, dans *Les Porteurs d'espoir*, les enfants de La Farandole ne se heurtent à aucun obstacle pour

contre leur belle initiative. Tous les adultes sur leur chemin leur prêtent main-forte, et l'argent réclamé ne pose jamais problème — tandis que les projets précédents de Recherche-Action trébuchaient sur des ornières.

«Par ailleurs, on ne peut plus filmer les gens à leur insu, poursuit Fernand Dansereau. Il faut obtenir des autorisations écrites. Or aucun parent ne désirait que son ado graffiteur soit interviewé... Grave problème, car on a toujours besoin de «méchants» pour créer une tension. J'ai dû trouver une autre ligne dramatique, en jouant sur le suspense de la réussite ou de l'échec du projet. Le documentaire crée un univers surréel. Un gros œil vous regarde, alors...»

Le Devoir

HÔPITAUX

SUITE DE LA PAGE 1

Il y affirme que plus encore que les pénuries et les budgets serrés, la mauvaise gestion y est devenue un mal lancinant qui génère beaucoup de frustrations et fragilise les équipes. Sitôt rendu public, son document a été décrié par la direction du CSSS montréalais.

Distribué à 1240 salariés affiliés à l'APTS, à la FSSS-CSN et à la FIQ, qui tous trois ont commandé cette étude, le questionnaire de 20 pages a pourtant permis de mettre au jour des statistiques troublantes. Parmi les 469 répondants, plus d'un travailleur sur quatre s'est dit épuisé émotionnellement. «C'est énorme. Dans un cabinet de médecin, ces gens auraient tous été mis en arrêt de travail», a fait remarquer Angelo Soares.

M. Soares note de nombreux accros organisationnels qui génèrent un sentiment d'injustice chez 65 % des travailleurs, mais aussi une profonde incohérence entre leurs valeurs et celles du

CSSS, cela pour 52 % d'entre eux. Peu s'en étonneront, 40 % des employés ont aussi dit être surchargés. Quant à la qualité du travail, elle s'est détériorée, de l'avis de 44,8 % des répondants.

L'impossibilité de trouver une oreille attentive en haut lieu pour discuter de tous ces irritants accroît aussi les problèmes, croit M. Soares. «Soixante pour cent ont jugé que la communication avec la direction est mauvaise. Jamais auparavant je n'avais obtenu un chiffre aussi élevé dans mes recherches. Le plus troublant, c'est que la communication est une tâche fondamentale du gestionnaire, qui doit y consacrer 80 % de son temps.»

Plus grave encore, le quart des travailleurs ont dit avoir fait l'objet de harcèlement psychologique dans les six derniers mois. Sur le terrain, tout cela se traduit par une «gestion oppressive», a confirmé Marjolaine Goudreau, de l'APTS. «En réunion d'équipe, on nous prive des réunions suivantes. Si on persiste, on nous rencontre individuellement pour nous convaincre de prendre un peu de repos, et ce, sur un ton plein de sous-entendus.»

Par voie de communiqué, le CSSS a réfuté l'en-

semble des allégations de ses syndicats locaux tout comme le contenu de l'étude du professeur Soares. Il affirme se soucier «du bien-être et de la qualité de vie au travail de ses salariés». Il tient d'ailleurs à rappeler les résultats d'une enquête sur le climat de travail menée en 2008 de concert avec des chercheurs du Centre universitaire de santé McGill, enquête qui avait donné un son de cloche tout autre, ont dit ses dirigeants.

«Gestion inhumaine»

La réplique n'a pas ébranlé le professeur Soares, qui juge que les réorganisations faites au CSSS ont mené à une «gestion inhumaine» des ressources. Son remède: plus de transparence, plus d'écoute et plus de participation. «La plupart des variables peuvent changer sans ajouter de fonds. Le CSSS a avant tout besoin d'une gestion juste et saine.»

Prudent, M. Soares insiste pour dire que ce qui est démontré ici vaut seulement pour le CSSS étudié. «Scientifiquement parlant, il est impossible de généraliser ces conclusions pour les plaquer sur le reste du réseau de la santé.» N'empêche que

certaines principes restent, au premier chef celui voulant que le toyotisme n'ait pas sa place en santé, croit le professeur.

Pour Françoise David, présidente et porte-parole de Québec solidaire, l'exercice reste tout de même très révélateur. «Moi qui ne suis pas une scientifique, qui suis une militante engagée dans un parti politique qui parle avec beaucoup de gens et, entre autres, des travailleurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux, je peux dire sans trop risquer de me tromper que, si la même enquête était faite dans bon nombre d'établissements et de territoires du Québec, on pourrait retrouver des situations relativement similaires.»

Le professeur Soares croit lui aussi que le Québec a fait de mauvais choix ces dernières années. «Le discours du ministre montre qu'il n'a pas compris le mode de gestion dont a besoin le réseau. À ce propos, je lui recommanderais de lire Toyota. L'usine du désespoir», de Satoshi Kamata, qui montre l'envers de la méthode Toyota, dont «le grand perdant» reste l'employé.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Bichard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390